

Otages: huit morts dans l'échec d'un commando américain en Iran

WASHINGTON (d'après l'AFP, UPI, PA) — Les Etats-Unis ont lancé, dans la nuit de jeudi à vendredi, une opération de commando en vue de libérer les 50 otages américains de Téhéran. Cette opération a échoué et a été qualifiée d'"acte de guerre" par le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh.

C'est en pleine nuit, peu après une heure du matin, que la Maison-Blanche a réveillé la presse pour annoncer l'échec de cette opération qui a entraîné la mort de huit militaires américains. Le communiqué précisait que ces hommes avaient été tués lors d'une collision entre deux appareils participant à l'opération alors

que celle-ci avait déjà été décommandée à la suite d'une défaillance technique.

Dès 7h du matin, le président Jimmy Carter s'adressait à la nation pour expliquer que cette opération avait été préparée de longue date mais que la décision de l'entreprendre n'avait été prise que lorsqu'il était devenu évident, aux yeux de Washington, que les autorités iraniennes ne voulaient ou ne pouvaient pas mettre fin à la crise entre les deux pays. Cette entreprise, a souligné le président, était à caractère "humanitaire" et n'était pas dirigée contre l'Iran ou son peuple. M. Carter a lancé un appel au calme et a demandé le

soutien du peuple américain et des amis des Etats-Unis.

Acte de guerre

Dans une déclaration à une des chaînes de la télévision française, M. Ghotbzadeh a qualifié l'opération américaine d'"acte de guerre". Il n'a cependant pas repris ce terme dans une interview accordée à la chaîne américaine CBS. Il a précisé à celle-ci que "pour l'instant, rien n'est arrivé" aux otages américains de Téhéran mais qu'il ne pourrait plus garantir la

sécurité des otages si les Etats-Unis continuaient à "agir stupidement".

La Maison-Blanche n'a fourni au-

Le monde réagit de manière négative

Les premières réactions à la tentative échouée des Américains de libérer les otages de Téhéran sont nombreuses et très différentes dans les capitales du monde occidental. Certains pays dont l'Angleterre et l'Allemagne de l'Ouest avaient été informés de l'intention des Etats-Unis, tandis que d'autres, dont la France et l'Italie, n'avaient pas été tenus au courant à l'avance de l'opération militaire.

Les opinions sont aussi très partagées quant à l'opportunité de la manœuvre. Aux communautés européennes, les hauts fonctionnaires du Marché commun se sont déclarés atterrés et furieux, aujourd'hui, après avoir appris la nouvelle de la tentative américaine de libération des otages.

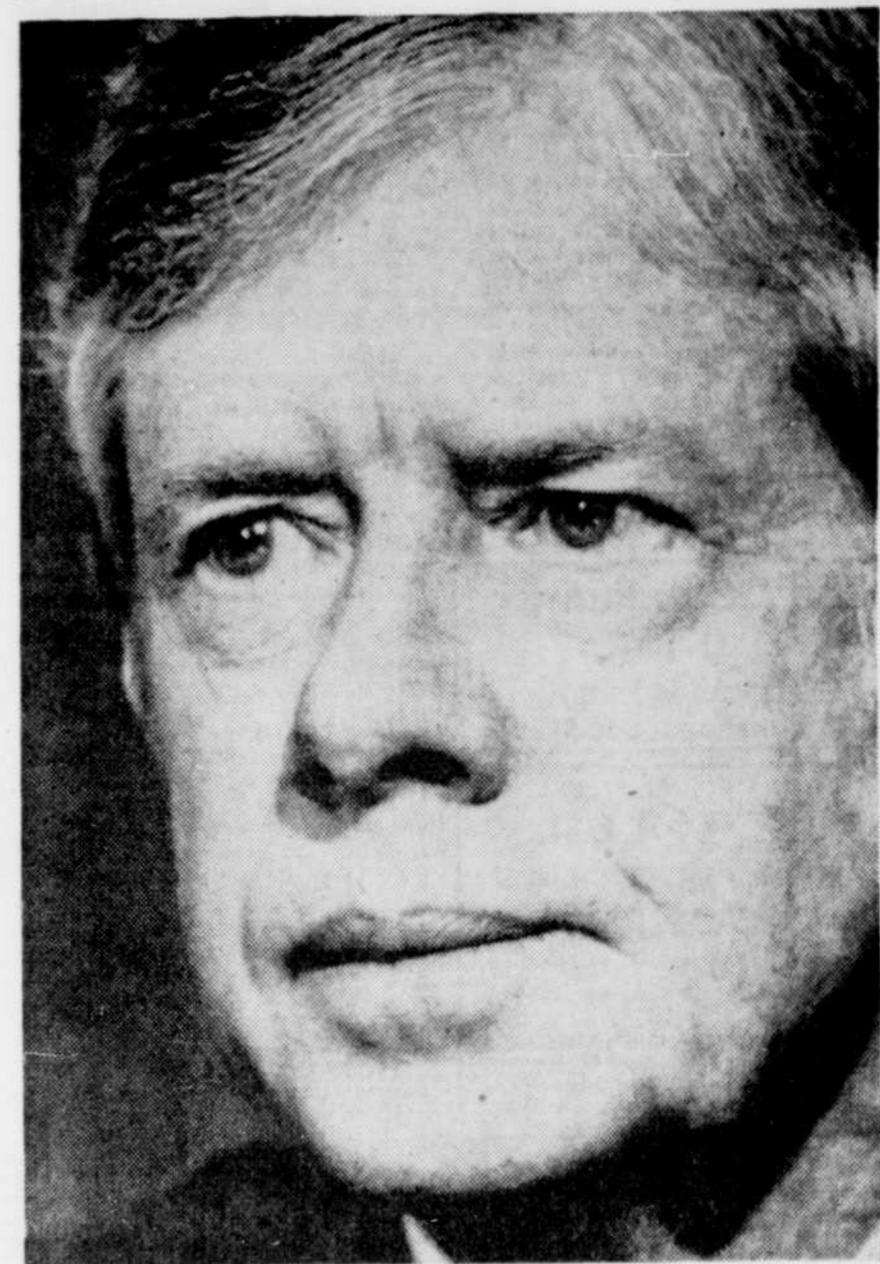
Le ministre canadien des Affaires étrangères, Mark MacGuigan a déclaré, dans une interview radiophonique, diffusée d'Ottawa, que la tentative américaine fut une surprise pour tout le monde. Le ministre croit que l'incident sera probablement soulevé aux Communes, aujourd'hui.

Quant au premier ministre Pierre Elliott Trudeau, il avait clairement indiqué au secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance, lors de la visite de ce dernier à Ottawa, mercredi, qu'il était opposé fermement à toute intervention militaire en Iran. M. Trudeau avait eu vent de l'intention des Etats-Unis par une voix non autorisée. Pour sa part,

cune précision sur les détails de l'opération et n'a notamment pas indiqué combien d'hommes et quels types de matériel avaient été utilisés. Il a

toutefois été précisé que tous les membres du commando, y compris les

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le président Carter au moment où il se préparait à affronter les caméras après l'échec de l'opération des commandos américains en Iran.

vendredi

Taux d'intérêt à la baisse

Quatre des cinq principales banques canadiennes, Royale, Montréal, Toronto-Dominion et Nouvelle-Ecosse ont réagi hier à la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada en abaissant leur taux préférentiel à 16.75 pour 100.

page B-5

Match décisif au Forum

Les North Stars du Minnesota ont évité l'élimination hier soir en l'emportant 5-2 sur les Canadiens et la série est maintenant égale 3-3. Le match décisif sera disputé dimanche soir au Forum de Montréal.

page C-1

Construction

Le conflit qui dure depuis des mois, dans la construction, pourrait prendre fin bientôt. page A-3

Lettre expresse

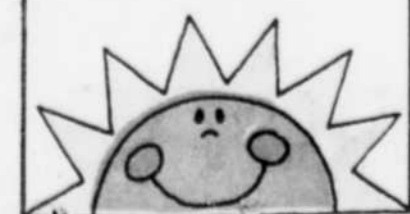
MAERSTA (AFP) — La lettre d'un Suédois de Turquie a mis 269 ans pour parvenir au domicile du destinataire, la soeur du guerrier du 18^e siècle.

Envoyée le 1^{er} novembre 1711 par E. Damin, un soldat de l'armée de Charles XII à "Dame Margaretha Nilsdotter" à Maersta, la missive était bien parvenue dans des délais acceptables à Copenhague. Mais elle y était restée car le Danemark était alors en guerre contre la Suède.

Un chercheur danois l'a récemment découverte dans les archives nationales et envoyée à Maersta. Devant l'impossibilité de trouver des descendants de Mme Nilsdotter, le facteur l'a déposée au musée communal de la petite ville au nord de Stockholm.

CRAYONS DE SOLEIL

Ton CRAYONS DE SOLEIL te propose, aujourd'hui, le deuxième dessin-poseur de notre récent concours. D'ailleurs, tu pourras voir quelques-uns des beaux dessins de ce concours sur l'environnement si tu vas voir Ginny au Salon du livre de Québec. Le cahier te parle aussi d'un cours de gardes-enfants, du défi des années 80 pour les jeunes, vu par une adolescente de 15 ans, sans oublier la suite de la bande dessinée intitulée "Un grand chef". Va vite voir dans le cahier C.



REFERENDUM

- Un député fédéral de l'Ouest souhaite une victoire du OUI
- Broadbent veut une nouvelle constitution
- Trudeau fait une "suggestion" au regroupement pour le NON

Nos informations, pages B-1 à B-3

Les restes de Mgr de Laval exhumés



Le Soleil, Roland Marroux

Une religieuse a déposé son scapulaire sur le crâne de Mgr de Laval, hier à Québec, lors de l'exhumation des restes du disparu pour prélever des ossements en vue de la cérémonie de béatification, le 22 juin, à Rome.

voir photos à la page A-5

par Gilles OUELLET

Les restes de Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, décédé en 1708, ont été exhumés hier de la crypte de la chapelle du séminaire de Québec, et certains ossements, le cubitus et le radius gauches, ont été prélevés en vue de servir à la cause de la béatification de Mgr de Laval, le 22 juin prochain au Vatican.

Sr Marie-Paule Maltais, conseillère générale des Ursulines de Québec, s'envolera demain, samedi, vers Rome, emportant un ossement de Mgr de Laval, de même qu'une partie des restes de Marie de l'Incarnation, exhumés dans la plus stricte intimité jeudi dernier, et que le pape Jean-Paul II béatifiera en même temps qu'un troisième chrétien des premiers temps de l'Eglise canadienne, Kateri Tekakwitha.

La cérémonie d'exhumation des restes de Mgr de Laval, un événement historique, n'a duré qu'une heure et s'est déroulée en présence d'une soixantaine de personnes, dont de nombreux membres du clergé, des religieuses, des professeurs du séminaire, et quelques citoyens du quartier informés de ce qui se passerait; les personnes présentes étaient à la fois recueillies mais curieuses devant ce fait plutôt rare.

Cinq personnes formaient le tribunal ecclésiastique constitué pour l'extraction des ossements de Mgr de Laval: Mgr Paul Nicole, vicaire général du diocèse, représentant le cardinal Roy; le chancelier du diocèse, Mgr Jean-Robert Hamel; le supérieur général du séminaire, le chanoine Marcel Drouin; le vice-postulateur de la cause en béatification, l'abbé Honorius Provost; et, Mgr René Bélanger, historien, qui agissait comme "avocat du diable" à cette occasion.

Trois cercueils

Vers 14h, le cercueil de plomb contenant deux autres tombeaux, l'un de chêne et l'autre de verre dans lequel reposent les ossements de Mgr de Laval depuis 1878, fut retiré de la crypte et transporté dans la chapelle du séminaire.

Signalons qu'à sa mort, le premier évêque de Québec a été inhumé dans la crypte de la cathédrale. Mais, en 1878, à eu lieu la translation des restes de Mgr de Laval; à cette occasion, les osse-

(Suite à la page A2, 1^{re} col.)

Carter a ordonné le retrait

WASHINGTON (AP) — Voici le texte de l'allocution radiotélévisée que le président Carter a prononcée sur l'ensemble des réseaux américains à 7h du matin, aujourd'hui.

"Tard, mercredi, j'ai annulé une opération soigneusement préparée qui était en cours en Iran pour mettre en place notre équipe de sauvetage pour un retrait ultérieur des otages américains qui sont détenus là-bas depuis le 4 novembre.

"Une défaillance matérielle dans l'hélicoptère de sauvetage a obligé à mettre fin à la mission. Alors que notre équipe se retirait sur mon ordre, deux appareils américains se ont heurtés au sol à la suite d'une opération de ravitaillement en un point éloigné du désert, en Iran.

(Suite à la page A2, 2^e col.)

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-19
Arts et spectacles	B-8 à B-11
Bandes dessinées	D-20
Bridge	D-3
Carrières et professions	A-12
Décès	D-21
Economie-finances	B-4 à B-6
Feuilleton	D-18
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-5
Où aller à Québec	B-9
Page documentaire	A-7
Patron	D-19
Pierre Champagne	A-13
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-8

météo

Nuageux, un peu de bruine ou faible pluie. Maximum de 5 à 9. Demain: peu de changement.

détails, page 3

Les restes de...

(Suite de la première page)

ments de l'illustré disparu furent traités à la cire, puis certains liés entre eux et bien disposés dans les tombeaux scellés l'un dans l'autre et déposés sous le maître-autel de la chapelle du séminaire de Québec. C'est alors que les citoyens ont pour la première fois demandé à Rome d'ouvrir la cause en vue de la béatification de Mgr de Laval. En 1960, le cercueil fut conduit dans une chapelle dédiée à Mgr de Laval.

C'est là que cinq ouvriers ont retiré le cercueil, hier. Avant de procéder à l'ouverture des tombeaux, ces ouvriers furent assermentés et mis en garde, tout comme les personnes présentes, que quiconque enlevait des ossements, outre ceux qui devaient agir, étaient passibles d'excommunication.

Les membres du tribunal ont lu, en latin et en français, les procès-verbaux de la translation de 1878, et les ouvriers ont pu ouvrir les tombeaux, le premier avec une torche. Ayant constaté, selon les registres et les procès-verbaux, qu'il s'agissait des restes de Mgr de Laval, le tribunal a retiré deux membres, le cubitus et le radius gauches, qui ont été placés dans deux coffrets de chêne capitonnés. L'ossement qui ira à Rome sera en papier remis au pape et aux cardinaux qui étudient la cause, le reste servant à fabriquer des reliquaires. L'autre ossement restera au Québec, en partie au séminaire, puis des reliques se retrouveront dans les différentes communautés religieuses de la région.

La Quotidienne
0-1-0
(Tirage de jeudi)
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
647-3333 Samedi: 9h00 à 13h00
RENSEIGNEMENTS 647-3333
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 12067.

Carter...

(Suite de la première page)

"D'autres informations sur cette mission de sauvetage seront fournies au peuple américain lorsque cela sera approprié."

"Il n'y a pas eu d'affrontements. Il n'y a pas eu de combat. Mais à mon grand regret, huit des membres de l'équipage des deux appareils qui sont entrés en collision ont été tués et plusieurs autres Américains ont été blessés dans l'accident."

"Nos gens ont été immédiatement conduits hors d'Iran par voie aérienne. Ceux qui ont été blessés ont reçu un traitement médical et on s'attend à ce que tous se rétablissent."

"Nous n'avons aucune preuve que des dirigeants ou des autorités d'Iran aient appris cette opération avant que plusieurs heures se soient écoulées après le retrait de tous les Américains d'Iran."

"Notre mission de sauvetage savait, et je savais, que l'opération serait certainement difficile et il était certain qu'elle serait dangereuse. Nous étions tous convaincus que si l'opération de sauvetage pouvait avoir débuté, elle aurait eu une excellente chance de succès."

"Ils étaient tous volontaires. Ils étaient tous très entraînés. J'avais rencontré leurs chefs avant qu'ils partent pour cette opération. Ils savaient alors quels étaient mes espoirs et quels étaient les espoirs des Américains qu'ils emportaient avec eux."

"Aux familles de ceux qui sont morts et qui ont été blessés je souhaite exprimer l'admiration que je ressens pour le courage de leurs êtres chers et la peine que j'éprouve personnellement pour leur sacrifice."

"La mission à laquelle ils ont participé était une mission humanitaire. Elle n'était pas dirigée contre l'Iran. Elle n'était pas dirigée contre le peuple iranien. Elle n'a pas été entreprise avec un sentiment quelconque d'hostilité envers l'Iran ou son peuple. Elle n'a entraîné aucune perte du côté iranien."

"Les plans pour cet effort de sauvetage ont commencé peu après la prise de notre ambassade. Mais, pour un certain nombre de raisons j'ai attendu jusqu'à maintenant pour mettre ces plans de sauvetage en pratique."

"Pour être réalisable, cette opération complexe devait être le fruit d'une planification intense et d'un entraînement intensif et de nombreuses répétitions."

"Cependant, la solution de cette crise par les négociations et par une décision volontaire des dirigeants ira-

niens était alors de toute évidence, a été depuis et demeure préférable."

"Cette tentative de sauvetage a dû attendre que je juge que les autorités iraniennes ne pouvaient pas ou ne voulaient pas régler cette crise de leur propre initiative."

"Du fait de la constante détérioration de l'autorité en Iran, des dangers de plus en plus grands pour la sécurité des otages eux-mêmes et de la certitude de plus en plus grande que leur libération prochaine était hautement improbable, j'ai pris ma décision."

Otages...

(Suite de la première page)

morts, avaient été "retirés d'Iran par voie aérienne".

Cependant, selon Téhéran, des membres du commando, qui appartiendraient à la CIA (Service de renseignements américain) et aux "marines", se trouveraient encore non loin des lieux de l'opération, dans une zone désertique à environ 500 km au sud-est de Téhéran, près de la ville de Tabas. La population a été appelée par l'armée iranienne à "poursuivre les fuyards américains".

On a également affirmé à Téhéran, de source proche de l'Imam Khomeiny, que les Etats-Unis avaient engagé 300 hommes, cinq hélicoptères gros porteurs "Chinook" et deux à trois avions "Hercules C-130".

Un brouillage

Dans son allocution, le président Carter a affirmé que c'était une "défaillance d'équipement dans l'hélicoptère de sauvetage" qui l'avait amené à annuler l'opération.

Selon des experts militaires britanniques, cette "défaillance" pourrait avoir été provoquée par un brouillage par l'Union soviétique des communications entre le commandement américain et le commando.

La Maison-Blanche n'a donné aucune indication quant à une éventuelle coopération d'autres pays à l'opération. Toutefois, selon la radio israélienne captée à Washington, l'opération aurait été organisée à partir de l'Égypte, les appareils faisant escale à Bahrein. D'après des officiers américains de la base américano-portugaise de Lajes aux Açores, une douzaine de "C-130" venant des Etats-Unis ont fait escale sur cette base il y a 48 heures.

Selon la radio israélienne, l'opération tentée par les Américains pour délivrer les otages de Téhéran est partie d'Égypte.

D'après la radio, les appareils américains ont décollé d'un terrain situé à l'ouest du Caire et ont fait escale à Bahrein, dans le golfe Persique.

Le monde...

(Suite de la première page)

M. Vance s'était alors refusé à tout commentaire public sur ce sujet lors de sa visite au Canada.

Pas une agression

Le ministère japonais des Affaires étrangères avait appris, en réponse à une demande d'informations, à l'ambassade des Etats-Unis à Tokyo, que l'opération de sauvetage n'était pas un acte hostile contre l'Iran et n'a causé aucune perte aux Iraniens.

"Tout le monde est d'accord pour estimer que les Etats-Unis ont fait preuve de la plus grande modération au cours des derniers mois", commentait sir Ian Gilmour, ministre adjoint au Foreign Office, aujourd'hui, à la Chambre des communes de Grande-Bretagne.

Et il enchaînait que ce n'est pas le moment approprié pour critiquer le leadership américain. Sir Gilmour a ajouté qu'il ne condamnait pas l'action américaine et qu'il fallait faire une claire distinction entre une "tentative de sauvetage" et une "action militaire contre l'Iran".

Une consultation s'impose

Selon sir Ian Gilmour, il est hautement désirable qu'il y ait des consultations entre les Etats-Unis et ses alliés européens. "Le président Carter ne peut être blâmé, il n'était pas techniquement impliqué, et l'échec de l'opération semble due à une malheureuse faute technique", constatait enfin le porte-parole du Foreign Office.

Pour le ministère danois des Affaires étrangères, l'opération manquée a créé une nouvelle situation pour le Danemark, situation qui fera l'objet d'entretiens au prochain sommet des Neuf, dimanche et lundi à Luxembourg.

Par ailleurs, un porte-parole de l'Otan à Bruxelles a catégoriquement démenti aujourd'hui l'information en provenance de Copenhague selon laquelle le Conseil de l'Otan serait convoqué cet après-midi pour une réunion d'urgence.

Joie et triomphe à Téhéran

Des milliers d'Iraniens ont envahi aujourd'hui les rues, dans le quartier de l'ambassade des Etats-Unis, pour célébrer l'échec de la mission tentée par les Américains. En apprenant la nouvelle, en début d'après-midi, la foule est sortie des mosquées en chantant et en criant, pour se diriger vers l'ambassade.

Certains faisaient le "V" de la victoire, d'autres brandissaient le poing fermé en criant "A bas Carter", "Carter est fini".

Radio-Téhéran exulte, diffusant

des messages anti-américains, décrivant l'échec de l'opération comme "une défaite sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis et dans l'histoire du monde".

Le porte-parole des militants islamiques qui retiennent les 50 otages de l'ambassade a déclaré qu'ils feraient connaître leur position après avoir reçu de plus amples détails sur le raid manqué. A plusieurs reprises, les militants avaient menacé de tuer les otages si les Américains essayaient de les libérer par la force.

L'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger estime que l'opération lancée par le président Carter pourrait "améliorer les chances de libération des otages, car cela montre aux Soviétiques que la situation peut devenir incontrôlable".

Cette appréciation détonne singulièrement avec les critiques de la classe politique américaine à l'encontre du président Carter, qui a notamment été sévèrement critiqué par deux influents sénateurs démocrates.

Stupeur dans les familles des otages

La nouvelle de l'échec de l'opération de sauvetage des otages de Téhéran a provoqué stupeur, inquiétude et confusion dans les milieux politiques à Washington et dans les familles des otages avertis par la Maison-Blanche vers 1h du matin (6h GMT).

"Tout ce que je peux dire, c'est que c'est vraiment dommage, très dommage", a déclaré M. Clement Zablocki (démocrate, Wisconsin), président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants.

"Huit morts, et tout cela pour quoi?", a déclaré Mme Bonnie Graves, dont le mari est retenu en otage à Téhéran. "Je prie Dieu pour que les Iraniens fassent preuve de modération face à cette situation", a-t-elle ajouté.

Katie Keough, la fille d'un otage, a déclaré de son côté: "Je me doutais qu'une opération de ce genre serait tentée. Dommage qu'elle ait échoué".

L'état-major de crise du départe-

Québec, Le Soleil, vendredi 25 avril 1980

Plusieurs experts en politique étrangère, dont trois anciens conseillers présidentiels, ont expliqué, ces jours derniers, qu'ils étaient opposés à tout recours à la force militaire en Iran.

Le candidat républicain George BUSH ET LE SÉNATEUR Edward Kennedy appuient solidairement le président Carter, considérant qu'il doit s'agir d'une action de solidarité du peuple américain.

Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, a condamné l'action américaine, lors d'une conférence de presse à l'issue de sa visite officielle en France. "Cela ne peut produire aucune solution pacifique. Or c'est la voie d'une solution pacifique que les Etats-Unis devraient suivre", a soutenu M. Gromyko.

L'échec de l'opération de sauvetage des otages a fait bondir de 26 dollars le cours de l'or à l'ouverture des marchés boursiers. Par ailleurs, le dollar était en baisse vendredi sur les places européennes.

ment d'Etat a pris contact avec les familles des otages américains pour les informer de la nouvelle situation.

A Londres, la femme d'un des otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran a déclaré être "accablée" par l'échec de l'opération américaine destinée à libérer les otages.

Mme Louisa Kennedy, qui se trouve actuellement à Londres pour demander aux alliés des Etats-Unis de se joindre aux efforts menés pour obtenir la libération des otages, a ajouté qu'elle ignorait qu'une opération militaire se préparait.

"Je suis consternée, a-t-elle dit, je veux dire que je suis stupéfaite."

De son côté, Mme Pearl Golacinski, la femme d'un autre otage américain, a déclaré ce matin à Paris où elle se trouve actuellement qu'elle n'avait pour l'instant aucune réaction "dans un sens ou l'autre", simplement "je ne me sens pas bien". Elle a ajouté qu'elle annulait pour l'instant tous les rendez-vous prévus avec des responsables européens.

... achat spécial... les jeans Twik... \$19.99

twik



le jean du peintre,
le jean signé Twik

rég. \$25. **\$19.99**

les jeans, gage de confort,
s'adaptent aux nouvelles tendances...

le jean du peintre rayé blanc,
pur coton, trois poches plaquées
derrière, deux poches biaisées
devant, surpiquées.
blanc/bleu 24 à 32

le jean signé Twik, style « designer »,
ligne tube, ajusté, deux poches plaquées
derrière, exclusif à Twik
bleu 5 à 13

le sweat-shirt,
tout coton, col rond
rég. \$14.99 **\$12.99**

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Règlement imminent dans la construction

par Jacques DALLAIRE

Le conflit qui perturbe le secteur de la construction au Québec depuis des mois et qui s'est accentué ces dernières semaines avec la paralysie de plusieurs chantiers importants dans la province, pourrait prendre fin dans les prochains jours.

Un déblocage significatif est en effet survenu dans les négociations engagées en conciliation entre les cinq derniers corps de métier qui n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

Déjà, 18 unités syndicales sur les 23 que l'on retrouve dans le domaine de la construction sont parvenues à un accord avec l'AECQ.

Cependant, si l'on fait exception du syndicat des carreleurs dont le nombre de membres est marginal,

les négociations impliquent les gros syndicats, comme les opérateurs de machinerie lourde, les électriciens (FIPOE), les charpentiers-menuisiers et les plombiers affiliés à la "célèbre" section 144 de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Proposition globale

Dans le but d'accélérer les pourparlers, ces cinq syndicats ont décidé de formuler une proposition globale, il y a quelques jours, "susceptible de déboucher sur un règlement rapide", d'après M. Raoul Proteau, directeur général adjoint de la FIPOE (électriciens). Les "cinq" étudient actuellement la contre-offre patronale, alors que la plupart des grands chantiers de la province, à l'exception de la baie James et de certaines régions, sont touchés par des arrêts de travail.

En vertu de la loi, on sait que la FTQ, qui représente 80,000 des

110,000 travailleurs de la construction, est, de par sa majorité, le seul porte-parole syndical à la table de négociation.

Les conditions de travail négociées seront par la suite appliquées aux travailleurs affiliés soit à la CSN, à la CSD ou au Syndicat des travailleurs en construction de la Côte-Nord.

Qui avec qui?

Par règlements internes, la FTQ-construction a décidé qu'aucune entente ne sera signée avec la partie patronale, tant que toutes les unités syndicales n'auront pas obtenu satisfaction.

Certains jugent que cette procédure va à l'encontre des dispositions de la loi régissant les négociations dans la construction, ce que le gérant d'affaires de la section 62 des manoeuvres, M. Normand Toussaint, a qualifié, hier, de non-sens, mais ce ne sera certes pas le seul accroce fait à la règle.

En effet, même si l'on parle de l'aboutissement des négociations dans quelques jours, la question est encore de savoir qui va signer avec qui.

La loi précise que dès que la majorité des travailleurs ont accepté les offres patronales, rien ne s'oppose à ce que le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction et l'AECQ s'entendent définitivement.

Or, la majorité des agents d'affaires de la FTQ-construction ont décidé, lors d'un congrès spécial tenu à Montréal le 12 avril dernier sous la présidence du président de la FTQ, M. Louis Laberge, de substituer au conseil provincial un nouvel organisme connu sous l'appellation de Conseil québécois des métiers de la construction.

Match "politique"

L'ancien conseil n'a pas voulu

céder le pas, tandis que l'AECQ affirme vouloir se conformer à la lettre de la loi qui ne peut être amendée que par l'Assemblée nationale, dont les travaux sont adjournés jusqu'au 3 juin.

C'est donc tout un match "politique" qui est en train de se jouer actuellement. Au cabinet du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, on attend de toute évidence que toutes les unités syndicales aient convenu d'un accord de principe avec l'AECQ, se refusant à toute hypothèse quant à savoir quand et comment les ententes pourraient être ratifiées.

Pourtant, deux hypothèses sont possibles: le ministre Johnson, qui a déjà laissé savoir qu'il reconnaît la légitimité du nouveau conseil, ne peut modifier la loi maintenant, mais celle-ci lui permet d'ailleurs de fixer les conditions de travail

des ouvriers de la construction, quitte à ce que la signature officielle des ententes négociées survienne plus tard, une fois les "correctifs" apportés.

Dans l'intervalle, les travailleurs toucheraient l'augmentation salariale assez substantielle à laquelle ils ont normalement droit le 1er mai.

D'autre part, il se pourrait — c'est du moins une solution de rechange avancée par les réformistes de la FTQ-construction — qu'on laisse le conseil provincial et l'AECQ signer les termes de la nouvelle convention collective, afin de satisfaire l'ensemble des travailleurs dès maintenant de même que les entrepreneurs dont certains semblent las de voir leurs chantiers perturbés à tout moment. A la reprise des travaux saisonniers, la loi pourrait être amendée à la satisfaction de la FTQ.

Conflit terminé à Penetang

OTTAWA (PC) — Le conflit scolaire à Penetanguishene est terminé.

A la suite d'une réunion à huis clos de près de deux heures, le Conseil scolaire de Simcoe a finalement accepté la proposition du ministre de l'Éducation de l'Ontario, Mme Bette Stephenson, d'aménager des classes temporaires sur le terrain du Penetanguishene Secondary School à l'intention de la clientèle francophone de l'endroit.

Le ministre Stephenson était à

Barrie, hier, où elle en a profité pour rencontrer les membres du conseil scolaire de même que ceux du comité consultatif de langue française dans l'espoir de mettre fin à ce conflit qui a suscité de nombreuses réactions chez les francophones de toute la province.

La proposition du ministre de l'Éducation avait reçu l'assentiment des francophones de Penetanguishene mais le conseil scolaire hésitait à donner son accord.

Selon M. Jacques Aubé, du Conseil

des écoles catholiques romaines de Carleton, l'entente intervenue prévoit la création d'un comité de neuf membres (trois du conseil, trois du CLF et trois du ministère) qui verra à étudier les modalités d'implantation des classes temporaires.

M. Aubé, qui était à Barrie à titre de personne ressource, a ajouté que le comité entendait faire tout en son possible pour que les locaux, dont le coût est estimé à \$500,000, puissent être prêts pour le mois de septembre.

Le prix Esdras-Minville à Fernand Dumont

MONTREAL (PC) — Le prix Esdras-Minville en sciences humaines de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été décerné au professeur Fernand Dumont, sociologue de l'Université Laval, pour l'ensemble de son oeuvre.



M. Fernand DUMONT

Le premier lauréat de ce prix, fondé l'an dernier, fut le père Richard Arès. Né à Montmorency, Fernand Dumont fit ses études au Petit Séminaire de Québec, à l'Université Laval, à la Sorbonne, et à l'Université de Paris.

Depuis près de 25 ans, il enseigne à l'Université Laval. Son oeuvre comprend notamment, Situation de la recherche au Canada français (1962), Analyse des structures sociales régionales (1963), Littérature et société canadienne-française (1964), Parler de septembre (1970), L'Église du Québec: un héritage, un projet (1971).

Le jury qui a recommandé à l'unanimité Fernand Dumont était présidé par le professeur Guy Bouthillier. Mme Jeannine MacNeil, MM. Michel Brunet, Pierre de Grandpré et François-Albert Angers.

Le prix Esdras-Minville, qui perpétue la mémoire d'un des plus grands Québécois de la première partie du siècle qui a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la pensée économique, sociale et philosophique de la province, sera officiellement remis au sociologue à la mi-mai.

Il comporte une bourse de \$1000 et la médaille Bene Meriti de patria de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.



Manifestation douloureuse

De nombreux Arméniens protestant contre le massacre d'un million et demi de leurs par les Turcs, le 24 avril 1915, en sont venus aux prises, à Ottawa, hier, avec la police et ont lancé des pierres, des bouteilles et des oeufs sur l'ambassade de Turquie, ignorant que le vieil immeuble était vide. Un manifestant frappé à la tête, se tord de douleurs pendant que des policiers passent à ses côtés sans s'en préoccuper.

Autre agent de la Brink's tué

TORONTO (PC) — La police était à la recherche de trois hommes à la suite du hold-up qui, hier, a coûté la vie à un garde de la société Brink's Canada Ltd.

Un autre garde a été blessé au cours du vol qui a rapporté \$178,000 à ses auteurs.

L'inspecteur Roy Splet de la police de Toronto a qualifié la fusillade d'"absolument gratuite", puisque, selon lui, les voleurs avaient la situation "bien en main".

M. Splet a affirmé que les gardes n'avaient pas provoqué les voleurs et n'avaient même pas eu la chance de faire usage de leurs propres armes.

"Ils ont attaqué comme des brutes", a dit le policier.

Les trois bandits ont pris la fuite à bord d'une voiture immatriculée au Québec.

Lawrence Roberts, 29 ans, de Scarborough, en banlieue torontoise, a été atteint de projectiles à la poitrine alors qu'il poussait un chariot contenant des sacs d'argent et de monnaie. Il a été tué instantanément.

Theodore Montgomery, 51 ans, de Toronto a été atteint au bras.

Les deux hommes livraient une somme d'argent à la banque Toronto Dominion au moment de l'attaque armée.

Un troisième garde est demeuré dans le camion blindé et n'a pas réalisé que ses collègues se faisaient attaquer.

Education: des négociations encore incomplètes

par Damien GAGNON

Après la conclusion, il y a plus de deux mois, d'une entente provinciale sur les conditions de travail des 85,000 enseignants des niveaux primaire et secondaire, les négociations ne sont toujours pas complétées aux 72 tables locales et régionales.

Selon les informations que nous avons obtenues, hier, il y aurait accrochage sur deux points majeurs: le nombre de professeurs à déterminer selon les besoins de chaque commission scolaire et l'affectation des professeurs en fonction de leurs capacités. Ces deux sujets seraient même à l'origine du retard de la signature de la convention collective entre le gouvernement et la Centrale de l'enseignement du Québec qui avait été prévue pour mardi le 22 avril. On parle maintenant du début de mai.

Autant du côté patronal que syndical, on admet qu'il est difficile de dresser un tableau exact de l'état des négociations, la situation évoluant constamment. Au niveau de certaines tables, les négociations se déroulent normalement; ailleurs elles bloquent ou encore il y a un blocage sur l'un ou l'autre des 16 sujets de négociations.

L'année scolaire risque-t-elle à nouveau d'être perturbée? Du côté patronal on ne croit pas, tandis que du côté syndical, cette possibilité, particulièrement au niveau de certaines régions, n'est

pas écartée, quoique l'on admette que mai n'est pas le mois idéal pour déclencher une grève.

Une dizaine des 45 syndicats détient un mandat de grève ou d'action: Chauveau-Charlebourg (pour les professeurs de la régionale Jean-Talon), Bois-Francs, Est du Québec, Amiante, Estrie, Pascal-Taché et Mille-Îles. L'alliance des professeurs de Montréal a obtenu de ses membres un mandat de grève générale illimitée qu'elle entend utiliser au début de mai si la Commission des écoles catholiques de Montréal ne change pas d'attitude à la table de négociation.

Historique

M. Georges-Noël Fortin, responsable du programme des négociations locales de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) a rappelé que c'est le 12 février dernier que le comité patronal de négociation et la CEQ parvenaient à une entente provinciale sur les conditions de travail des enseignants.

Cette entente, dit-il, a permis un véritable démarrage des négociations locales et régionales. Il a souligné que selon un arrêté en conseil certaines matières sont négociées à un niveau local ou régional. Les 215 commissions scolaires et les 45 syndicats d'enseignants, ont formé 72 tables de négociations locales ou régionales.

Deux types de disposition sont négociées à l'échelle locale ou régionale: d'une part, des clauses portant sur des conditions de travail qui n'ont pas été définies dans l'entente provinciale, par exemple la réglementation des absences et d'autre part, des clauses qui complètent des stipulations contenues dans l'entente provinciale comme la répartition des fonctions et responsabilités des enseignants.

La CEQ

Quant à la CEQ, c'est au cours d'une conférence de presse, lundi, qu'elle fera le bilan de la négociation. M. Denis Leclerc, responsable de la négociation locale à la CEQ a soutenu qu'il s'agissait d'une entreprise fort complexe. Il a précisé qu'il appartient à chaque syndicat d'évaluer l'état des négociations et de décider des moyens d'action à entreprendre pour faire avancer les discussions.

Un porte-parole du syndicat des travailleurs Chauveau-Charlebourg, René Allard, a révélé que c'est au niveau de la détermination du nombre d'enseignants et de leur affectation que les problèmes se posent.

Il a précisé que, compte tenu du nouveau mode de financement des commis-

sions scolaires, le gouvernement leur demande de définir leurs besoins en personnel enseignant en fonction non plus du ratio maître-élèves mais en fonction de la tâche maximale d'un enseignant. On ne s'entend pas non plus sur les critères devant définir les capacités des enseignants en regard de leur affectation.

DANSES ORIENTALES
modernes ou classiques
danse du ventre et autres
leçon: \$3.00
VALENTINO
523-2400 — 659-2458

MICHEL KASTNER
AVOCAT
61, d'Auteuil
694-1343

de consultation (neuf tables) et promotion (14 tables).

Les autres syndicats
Ce n'est que mardi, que les représentants des 10,000 em-

OUVERTURE D'UN BUREAU
Le docteur Laurent Fortin, chirurgien-dentiste, est heureux d'annoncer l'ouverture de son nouveau bureau
1326, av. Maguire, Sillery
Sur rendez-vous: 681-0684 (SABRE)

ployés de soutien scolaire affiliés à la CSN ont accepté le texte de la convention collective traduisant dans le détail l'entente de principe conclue le 18 février dernier.

Le 21 avril a eu lieu la signature de la convention

collective entre le gouvernement, la Fédération des commissions scolaires et la CEQ pour les employés de soutien scolaire affiliés à cette centrale; le 23 ce fut le tour des enseignants des collèges membres de syndicats CSN, les employés de soutien FTQ

ACHETONS
or 10 k \$5.25
or 14 k \$7.00
or 18 k \$8.50
Les prix sont sujets à changements sans préavis.
Entreprise **LE GEANT DE L'ARGENT**
800, d'Youville
694-1333

JUSQU'À 15 5/8 %
INTERET SUR LES DEPOTS A TERME
*Aucuns frais *Taux sujets à confirmation
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE STE-FOY
3188, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy, (Québec) G1X 1R4
Tél.: 653-1660
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

et le syndicat des professionnels non-enseignants et le 28 avril marquera la signature de la convention des professionnels non-enseignants CEQ. Quant aux enseignants du primaire et du secondaire, il est question du début de mai.

SPECIALITES
• Portes, fenêtres
• Tout genre revêtements
• Réfection de toitures
• Menuiserie générale
ESTIMATION GRATUITE
GAULIN
RENOVATION
300, Marie Incarnation
Québec
681-6137

Québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte



Le Soleil, Clément Thibault

La ville de Beauport possède une "pépinière" au nord de l'édifice municipal des travaux publics sur la rue Labelle près du cimetière. Cette pépinière contient environ 20.000 plants d'arbustes de pins gris et d'épinettes.

Beauport, une ville verdoyante

par **Gérald OUELLET**

Au cours des années à venir, la ville de Beauport procédera à la plantation de nombreux arbres (20.000) dans les différents secteurs de la municipalité. C'est ce que laissait entendre, hier, un porte-parole de la ville de Beauport.

En effet, la ville possède actuellement une réserve d'environ 20.000 plants de pins gris, plantés sur un terrain situé au nord de son terrain de la rue Labelle, et qui constitue, en quelque sorte, une pépinière. Dix mille de ces plants y sont plantés depuis 1978 et les autres depuis 1979.

Au fur et à mesure que ces jeunes plants seront parvenus à une taille appropriée, ils seront transplantés dans les parcs et espaces verts de la ville de Beauport.

Le service des loisirs et parcs, en

collaboration avec les services techniques de la ville, est responsable de l'utilisation de cette "banque d'arbres" en vue de rendre plus attrayants les espaces verts de la municipalité; la plantation d'arbres étant un excellent moyen d'y parvenir.

L'utilisation

Comme l'indiquait, hier, le porte-parole de la ville, les principaux endroits où l'on se propose de faire de la plantation sont les terrains de jeux, les terre-pleins, les petits parcs de verdure des nouveaux développements, la halte routière de la rivière Beauport, le camping Villeneuve et le corridor de verdure prévu au plan d'ensemble d'aménagement de la ville.

Jusqu'à maintenant, l'accent a été mis sur la coupe du bois mort, l'émondage et le nettoyage de sous-bois (halte routière, camping Villeneuve) ainsi que la préservation (rue du Parc).

Le terrain de la ville en bordure de la rue Labelle, où les édifices de la Protection publique et des Travaux publics sont érigés (et où le futur hôtel de ville s'élèvera), offre de très bonnes possibilités pour l'aménagement d'un parc prestigieux étant donné la présence d'un boisé et d'un lac. Un simple nettoyage de ces deux éléments et le tracé de sentiers pédestres en ferait un lieu de promenade idéal à court terme sans investissements trop importants.

Le conseil prévoit développer sa pépinière, diversifier ses essences d'arbres et d'arbustes et éventuellement, ajouter d'autres éléments propres à l'embellissement de la ville.

L'écologie

Selon le porte-parole de la ville de Beauport, l'amélioration de la qualité de vie dans une ville telle que Beau-

port fait l'objet d'une préoccupation constante de la part des membres du conseil municipal.

Les éléments qui distinguent une ville ordinaire d'une ville avant-gardiste dans le domaine environnemental ou écologique, sont bien connus et leur coût n'est pas exorbitant.

Ce qui freine l'enthousiasme des administrateurs en place, c'est le vandalisme telle que la halte routière de la rivière Beauport qui transforme en "gaspillage de fonds publics" les sommes consacrées à des fins pourtant nobles.

Enfin, comme le demande le porte-parole de la ville: "Aidez-nous à faire de Beauport une belle ville, une ville civilisée, en combattant et dénonçant le vandalisme et en favorisant chez les jeunes le goût du beau et des belles choses qui appartiennent à tout le monde".

Améliorations de quartiers

\$560,382 du Québec pour Montmorency

par **Gérald OUELLET**

La Société d'habitation du Québec accordera à la ville de Beauport une subvention de \$560,382 pour une partie de son programme d'amélioration de quartiers, dans le secteur Montmorency. C'est ce qu'a révélé hier le député de Montmorency, Me Clément Richard.

On sait que près de \$5,5 millions seront investis dans le cadre du programme d'amélioration de quartiers, dans le secteur Montmorency. Il y a \$2,3 millions pour la restauration de maisons, \$2 millions pour l'aménagement de deux parcs et la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et \$1,2 million pour l'élimination de huit passages à niveau.

Le territoire visé par le programme est borné à l'est par les terrains de la Dominion Textile, au sud par le fleuve Saint-Laurent et une partie de l'autoroute des Grèves, à l'ouest par les terrains de la compagnie Les Ciments du Saint-Laurent et enfin, au nord, par la rue Terrasse-Cadieux.

Les objectifs poursuivis par le programme d'amélioration de quartiers sont de revaloriser la vocation résidentielle du secteur et d'atténuer les problèmes qui rendent difficiles les conditions d'habitation.

Les interventions à faire sont axées sur les objectifs suivants: réaménagement de rues, à la suite de l'élimination de huit passages à niveau entre la 103e et la 121e Rue; l'amélioration des services d'utilité publique sur l'avenue Ruel; la construction d'un centre communautaire sur l'ancien terrain de jeux; l'agrandissement d'un stationnement; la liaison de la 114e Rue à la voie de desserte; l'amélioration de la signalisation et la démolition de bâtiments accessoires.

Enfin, le député de Montmorency, Me Richard, croit que les travaux qui seront effectués sont de nature à rehausser le niveau d'habitabilité et la qualité de l'environnement du secteur touché, et il se dit convaincu que la population du quartier saura en profiter au maximum.

dans nos régions

Exposition industrielle

LA POCATIERE — Avec 28 adhésions déjà confirmées et un objectif de 35 kiosques industriels, la première exposition industrielle régionale qui se déroulera du 2 au 4 mai, à La Pocatière, laisse prévoir qu'il s'agira d'un événement majeur au domaine de l'activité économique de la Côte-du-Sud ou du territoire s'étendant de Saint-André de Kamouraska à Saint-François de Montmagny. Le programme de la journée d'ouverture, le 2 mai, avec une série de manifestations spéciales est réservée aux responsables des achats et des hommes d'affaires; les deux autres journées seront destinées au public en général.

Droits de la personne

QUEBEC — La Commission des droits de la personne du Québec vient d'entreprendre des poursuites judiciaires à Rimouski afin d'obtenir des dédommagements de \$3,244 en faveur d'une secrétaire-receptionniste qui aurait été congédiée à cause de son obésité. Selon la commission, "après avoir travaillé durant sept mois dans une clinique pédiatrique de Rimouski, cette personne fut congédiée même si elle accomplissait sa tâche de façon satisfaisante". Et le relevé d'emploi émis pour les fins de l'assurance-chômage comportait la mention "obésité". Après enquête, la commission a conclu qu'il s'agissait d'un congédiement illégal fondé sur le fait que la plaignante est une personne handicapée.

Alerte contre les antennes projetées de CKCV

par **Vincent CLICHE**

Un groupe de citoyens de Cap-Rouge a réclamé, hier, l'appui des municipalités de Cap-Rouge, Saint-Augustin, Sainte-Foy, l'Ancienne-Lorette et de la Communauté urbaine de Québec, dans leur lutte contre le projet de Télé-Média-CKCV qui a demandé au CRTC la permission de construire six tours triangulaires d'une hauteur de 190 pieds chacune, à Saint-Augustin, à la limite ouest de la ville de Cap-Rouge.

Au cours d'une conférence de presse, trois représentants des citoyens, MM. Michel Jolin, Luc Roy et Jean-Guy Béliveau, ont dénoncé ce

projet dont, selon eux, résulteraient des inconvénients majeurs pour la réception radiophonique, télévisuelle et même téléphonique pour un grand nombre de citoyens de Cap-Rouge, du quartier Laurentien et de la pointe Sainte-Foy.

Le groupe de citoyens formule plusieurs griefs à l'encontre du projet, à l'encontre de Télé-Média et à l'encontre de Communications Canada.

Télé-Média

Les citoyens accusent Télé-Média-CKCV de ne pas avoir informé suffisamment la population de son projet

des effets graves de la construction de ces tours.

Selon eux, la seule publicité faite par Télé-Média a consisté en une petite annonce publiée dans les journaux informant le public qu'elle allait demander au CRTC leur permis de radiodiffusion pour émettre sur une puissance de 50.000 watts au lieu de 10.000 watts.

A la grande surprise de ce groupe de citoyens, rien n'aurait indiqué dans l'avis qu'il s'agissait de construction de tours et que ces tours seraient construites en milieu urbain à forte densité de population. De plus, les audiences du CRTC ont été tenues à

Montréal, pour un projet devant être réalisé à Québec.

Le deuxième grief soulevé par les citoyens porte sur les informations que Télé-Média aurait fournies au CRTC pour appuyer sa demande.

Selon eux, Télé-Média a évalué la population susceptible d'être incommodée par ces tours à partir de données datant de 10 ans approximativement. Les citoyens prétendent que si Télé-Média s'était informé de la ville de Cap-Rouge et à la CUQ de la population vivant dans ce secteur, elle aurait informé le CRTC que la population actuelle dépasse largement 50.000 personnes.

Les citoyens rappellent que la norme prévue à la réglementation du CRTC veut que le bassin de population vivant à proximité des tours émettrices ne dépasse pas 50.000 personnes.

Le troisième grief formulé par les représentants des citoyens porte sur les cartes aériennes déposées au CRTC par Télé-Média. Ces cartes datent d'au moins 15 ans et ne correspondent tellement pas à la réalité, il n'y apparaît même pas le prolongement du boulevard Charest, en direction ouest, après le boulevard Duplessis.

Communications Canada

A la suite de questions posées à

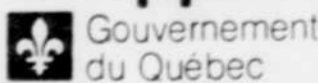
des représentants de Communications Canada, organisme fédéral dont le mandat est de faire respecter les normes établies, les citoyens de Cap-Rouge affirment qu'il n'a fait aucun effort pour vérifier les informations sur la population véhiculées par Télé-Média au CRTC.

Les citoyens se disent qu'il est inutile de maintenir un organisme qui a pour mandat de vérifier le suivi de normes, alors qu'il ne le fait manifestement pas.

Enfin, les citoyens de Cap-Rouge lancent un appel aux villes de Sainte-Foy, Ancienne-Lorette, Saint-Augustin et particulièrement Cap-Rouge pour qu'elles dénoncent publiquement le projet et qu'elles prennent des mesures appropriées pour qu'il soit relégué aux oubliettes.

Les citoyens demandent aussi à la CUQ d'indiquer la population exacte actuelle dans ce secteur et de publier sans délai ses projections démographiques pour les cinq prochaines années dans ce secteur.

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Appel préliminaire d'offres de service — Restauration de matériel archéologique provenant des fouilles de la Place Royale.

Le Ministère des Affaires culturelles recherche des personnes ou des sociétés intéressées à présenter des offres de service pour restaurer du matériel archéologique (céramique et verre) provenant des fouilles de la Place Royale.

Le responsable de l'équipe doit posséder au moins un (1) an d'expérience en restauration de matériel archéologique.

Le mandat consiste à faire sur une période d'un (1) an la reconstruction, le collage et le numérotage de trois types de matériel retrouvés lors des fouilles à la Place Royale («peachware», verre de table, terre cuite grossière).

Les intéressés devront faire parvenir leur nom à:

Louise Desjarlais-Audet

Responsable du programme de recherche sur le matériel archéologique

Projet Place Royale

Direction de la Gestion du Parc Immobilier

Ministère des Affaires culturelles

26, rue Saint-Pierre

Québec (Québec)

G1K 3Z4

Les candidats y joindront le curriculum vitae des personnes qui seraient appelées à travailler sur ce projet en insistant sur l'expérience acquise en restauration de céramique et de verre provenant de fouilles archéologiques.

Les inscriptions devront être expédiées au plus tard le 9 mai 1980 à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Nicole Martin

Sous-ministre adjoint

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
0159	200 cses d'exposits 11 000 détonateurs 1 500 m cordons détonants 40 rlx fil de raccordement	Papineauville

Clôture de la soumission: 6 mai 1980 à 15 h

0157	664 m tuyaux d'acier ondulé galvanisé location à court terme (3 mois) de trente-huit (38) véhicules, familles, camionnettes et tout-terrain.	Macamic, Abitibi ouest
0163		Québec

Clôture des soumissions: 8 mai 1980 à 15 h

0158	impression de 800 000 exemplaires - Rapport du Médecin- (en liasse, 4 parties)	Québec
0160	69 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 69 cuisinières domestiques de 0,752 mètre	Cowansville et St-Jérôme

Clôture des soumissions: 9 mai 1980 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'offres, 1155 rue Claire-Fontaine, 7e étage, Québec, Qué. G1R 4X8

Tel.: (418) 543-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général Gaston Ouhmet

Ministère des Transports

Projet: 293-0118-0 — Terrassement et structure de chaussée sur la route 169 (côté des Ménériers) Hébertville, comté de Lac-St-Jean

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$ 5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$34.000,00 ou chèque visé: \$17.000,00

Les candidats ou l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 22 mai 1980.

Le sous-ministre Hugues Morrissette

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 22 mai 1980.

Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 778-0813-0 — Installation d'une clôture à mailles serrées sur une section de l'emprise de l'autoroute 5 dans la municipalité de Hull, comté de Hull, Longueur: 2,64 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$ 5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$ 8.000,00 ou chèque visé: \$ 4.000,00

Les candidats ou l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P. Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 14 mai 1980.

Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet: 884-0105-0 — Structure de chaussée, concassage et recharge sur le chemin des rangs 1 et 11 et «A» et «B», dans la municipalité de Sullivan s.d., comtés d'Abitibi-Ouest et Abitibi-Est.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$ 5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$ 54.000,00 ou chèque visé: \$ 27.000,00

Les candidats ou l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 22 mai 1980.

Le sous-ministre Hugues Morrissette



Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET:

La fourniture et la construction complète d'un puits de captage des eaux et modification à la station de pompage du réservoir existant à l'aéroport de Sept-Iles.

DATE DE CLOTURE:

le 16 mai 1980

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la Construction de Montréal, Montréal, l'Association de la Construction de Québec, Québec, et l'Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, Sept-Iles.

DEPOT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$100

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable fait au nom du Receveur général du Canada.

La Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. DUMAS

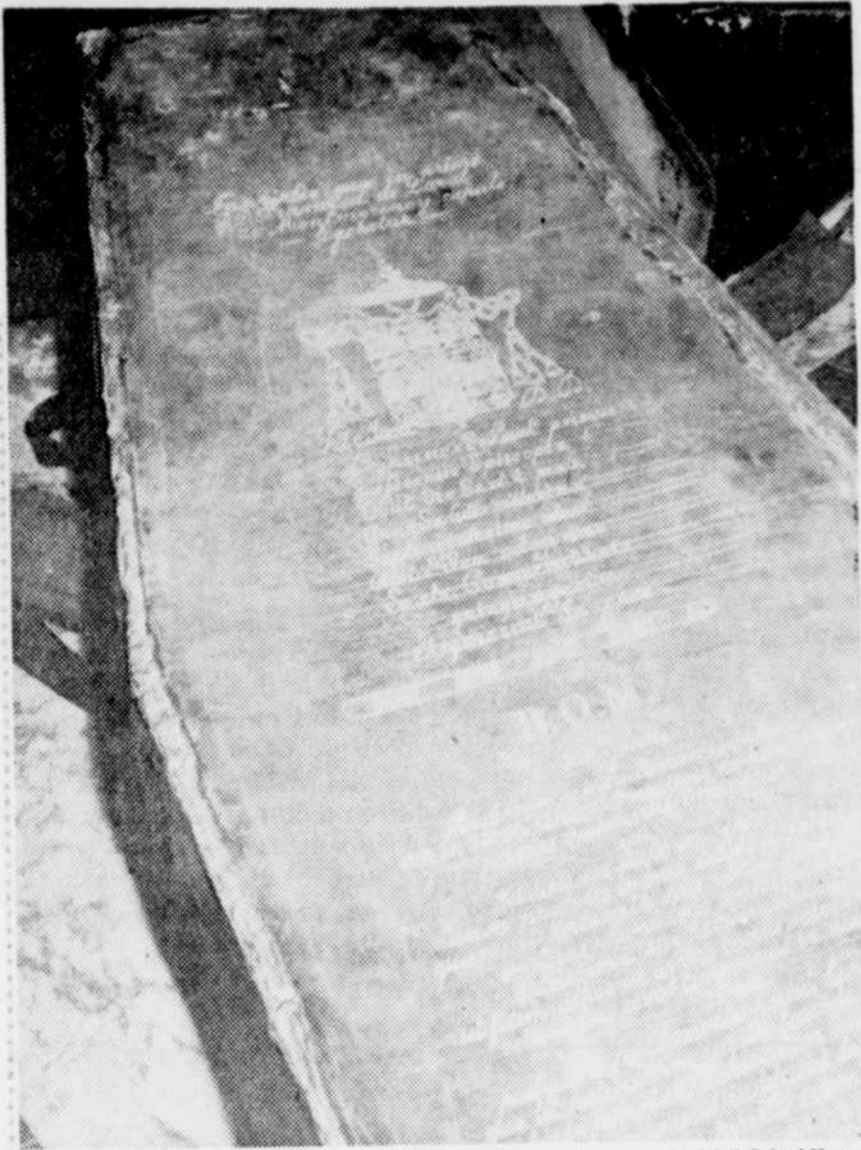
Administrateur régional du Québec

Administration canadienne du Transport aérien

Le 16 avril 1980

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Les restes de Mgr de Laval sont exhumés



Le Soleil, Roland Marcoux

Sur le tombeau de plomb reposant dans la crypte du Séminaire, les membres du tribunal ecclésiastique ont pu lire, en latin, une longue inscription et les armoiries de Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.



Le Soleil, Roland Marcoux

Sous les yeux des membres du tribunal ecclésiastique et d'une soixantaine de personnes, cinq ouvriers ont procédé, hier, à l'ouverture du tombeau de plomb et des deux autres cercueils dans lesquels reposent les restes de Mgr de Laval, à Québec.



Le Soleil, Roland Marcoux

Au-dessus des restes de Mgr de Laval, un homme tient dans un coffret de chêne capitonné l'un des ossements prélevés, hier, et qui servira notamment à fabriquer des reliquaires pour la vénération du Bienheureux François de Montmorency-Laval.

Pensée du jour

"Oui, quelques acres au Québec valent mieux qu'un empire nulle part."

Gracieuseté du RESTAURANT LA SAUVAGÈRE St-Jean-Chrysostome 839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
 Les vingt-cinq, vingt-six et le dimanche 27 avril: La Sole de Douvres truffée d'une farce florentine accompagnée d'une salade panachée, précédée d'un velouté du Barry et suivie du chariot des mille douceurs.
 Café Le tout *11⁰⁰
 27, Ste-Angèle, Québec 692-3835

OPERATRICE DE MINI-ORDINATEUR: (machine comptable)

- Expérience minimale 3 ans.
- Age: 22 à 30 ans.
- Connaissance très approfondie en comptabilité.
- Dactylo nécessaire.
- Semaine de 35 heures.
- Bénéfices marginaux usuels.
- Salaire à discuter selon compétence et expérience.
- Inutile de se présenter en personne et de faire application pour ce poste sans posséder les qualifications mentionnées ci-haut.
- Faire parvenir curriculum vitae à:

GUY MASSICOTTE SPORTS INC.
 915, rue St-Vallier est,
 Québec, Qué.
 G1K 3P9

At.: Directeur du Personnel
 Concours B 104



Le référendum vu par l'ensemble du Canada

Une question de pays

Coproduction Tel quel-Quarterly Report, ce soir à 20 heures.

Emission bilingue spéciale de deux heures, présentée simultanément sur les chaînes française et anglaise de Radio-Canada et animée par Barbara Frum et Bernard Derome.

Une question de pays nous révélera d'abord les résultats d'un sondage mené par le Centre de recherche sur l'opinion publique, auprès de 3300 personnes au pays, dont 1500 au Québec. Les interrogés ont notamment fait connaître à CROP leurs intentions de vote au référendum et aux prochaines élections provinciales, ainsi que leur avis sur les changements à apporter à la Constitution.

Dans sa partie filmée, l'émission comprend des éléments du débat sur la question à l'Assemblée nationale du Québec et des entretiens touchant les répercus-

sions du référendum sur l'avenir du pays, avec les premiers ministres provinciaux, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des spécialistes des questions constitutionnelles, des personnalités du monde des affaires et du milieu culturel et social.

En studio, Barbara Frum et Bernard Derome analyseront la situation avec cinq personnalités qui discuteront entre elles des conséquences du référendum: John Robarts, ancien chef du gouvernement ontarien et coprésident de la Commission d'enquête sur l'unité canadienne, Michel Bélanger, président de la Banque nationale, Stanley Roberts, de la Canada West Foundation, Gérard Bergeron, professeur de sciences politiques et sociales à l'université Laval, et Marcel Rioux, sociologue à l'Université de Montréal. Producteurs délégués: Gilles Thibault et Ray Hazzan.



À la télévision de Radio-Canada

Des suffragettes aux Yvette

Pour commémorer, aujourd'hui, le 40e anniversaire de l'obtention du droit de vote aux femmes, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) faisait récemment parvenir aux médias une requête en vue d'un éditorial sur la participation des femmes à la vie politique. "... nous souhaiterions que cet éditorial soit rédigé et présenté par LA journaliste responsable de la condition féminine. Ne croyez-vous pas que ce serait une façon de mettre à l'honneur cette journée mémorable pour les femmes?" demandait-on.

Malheureusement, notre journal n'a plus de femme responsable du dossier de la condition féminine ou membre de l'équipe éditoriale. Comme plusieurs autres médias, nous avons aussi depuis longtemps intégré, à tort ou à raison, les traditionnelles "pages féminines" dans le grand tout des informations générales. Conséquemment, de même qu'une journaliste ne sera pas automatiquement assignée aux préoccupations limitées à son sexe, il arrivera qu'un reporter ou qu'un éditorialiste mâle se penche humblement sur la moitié du genre humain. Et alors?

La Fédération des femmes du Québec, nonobstant son travail ardu en vue de la participation politique des femmes et de changements législatifs et sociaux pouvant assurer l'égalité entre l'homme et la femme, doit reconnaître la fragilité de l'argument selon lequel il faut nécessairement être né (e) femme,

immigrant (e), handicapé (e), pauvre, etc., pour s'intéresser à chacune des composantes sociales qui réclame justice.

Trop de féministes et de mâles s'éloignent au lieu de dialoguer. Ceux-ci — peut-on les blâmer? — deviennent aussi indifférents "aux affaires de femmes" ou prennent plaisir à les voir s'entre-déchirer sur les "Yvette" de la ministre Lise Payette, sur les "Mariette" du "Matrimoine" d'Hervé Bazin ou au sujet du OUI ou du NON référendaire. Plutôt que de se défouler en combattant seules un pouvoir mâle que les hommes de notre époque n'ont pas inventé et que d'aucuns trouvent plutôt inconfortable, celles-là devraient lire la féministe québécoise Nicole Laurin-Frenette selon qui "la libération des femmes n'aura aucun sens si on interdit aux "vrais" révolutionnaires de sexe masculin d'y travailler de plein droit"...

Pour cette dernière, du reste, le "chauvinisme féminin" existe et ne conduit qu'au gaspillage d'énergie, à l'isolement et au ridicule. Dans "Le féminisme au masculin", la Française Benoîte Groulx reconnaît que la misogynie n'est pas l'apanage exclusif des hommes mais pèse aussi "sur les comportements... d'un grand nombre de femmes". Elle évoque, dans "Ainsi soit-elle", la nécessité que "les autres femmes — et les hommes — aient envie d'entendre ce cri" de vie et d'espoir de la féminité.

Convenons qu'après des siècles de silence, les femmes s'approprient elles-mêmes par une prise de parole qui ne soit plus limitée, récupérée ou interrompue par le pouvoir mâle. En ce sens, la requête de la FFQ tombe pile. Mais comme la révolution de la condition féminine influera inexorablement sur la condition masculine, il ne s'agit plus d'une bataille unisexe mais bien d'un combat à long terme pour la condition humaine dans une société que les deux sexes doivent, ensemble, rendre plus équitable. Voilà le véritable défi.

Mais on ne saurait le relever sur la base galvaudée des "Yvette". Ce débat outrancièrement politisé à l'Assemblée nationale doit aussi se tenir à l'école. Dès la deuxième année, quand un garçonnet et une fillette ont à peine l'âge de raison, on leur bourre le crâne d'âneries sexistes, suivant une méthode mise au point par deux femmes! On reçoit aussi l'imprimatur, depuis 1972, du ministère québécois de l'Éducation ainsi que du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

À la page 92 de ce manuel à bannir, on lit que Guy n'est que de la graine de champion sportif en quête de trophées. "Yvette, sa petite soeur est joyeuse, gentille et obligeante" parce qu'elle n'a d'instinct que pour les tâches ménagères.

Comment ne pas souscrire à la dénonciation faite par Mme Lise Payette? Sa seule bourde consiste à avoir apprêté un plat partisan en y

associant bêtement le nom de Mme Ryan. La contre-attaque libérale fut donc si spectaculaire avec le brunch puis le ralliement des Yvette habilement assimilées à toutes les femmes au foyer, que le Parti québécois a dès lors perdu le monopole de la récupération publicitaire ainsi que sa longueur d'avance dans le compte à rebours référendaire.

En ce 25 avril 1980, il faut toutefois signaler le courage de Mme Payette qui, si elle a parfois la malheureuse tendance à confondre ses tâches référendaires, de politicienne et de féministe, résiste la plupart du temps avec dignité et vigueur aux attaques les plus basses dont elle est l'objet parmi ses pairs ou dans les tavernes... Grâce à elle, notamment, peut-être que moins de Québécoises de demain fuiront la politique active parce que les hommes et leurs femmes n'acceptent pas le droit de se tromper au féminin.

L'erreur est pourtant humaine à tout âge. L'octogénaire suffragette Thérèse Casgrain n'a-t-elle pas gagné ce gupier des Yvette au profit du NON? Après ses luttes épiques ayant brisé les incroyables résistances d'avant 1940, on croyait cette merveilleuse Mme Casgrain toujours encline "à cuire un éléphant dans un petit pot" plutôt que de déguster une grande ratatouille partisane. Pourquoi divise-t-on davantage les femmes au lieu d'inventer de nouvelles règles du jeu politiques?

Jacques DUMAIS

Le sel des Iles

On comprend l'impatience du premier ministre René Lévesque devant la lenteur que met le gouvernement fédéral à prendre une décision dans le dossier de la mine de sel des Iles-de-la-Madeleine. Ou Ottawa ne peut évaluer ce projet et le ministre Pierre de Bané explique pourquoi, ou il l'approuve et fait vite connaître sa décision. Depuis tout le temps que ce dossier est à l'étude, la réponse doit être prête. Après tout, il ne s'agit pas d'une question de \$ milliards, mais plutôt d'un maigre \$10 millions.

Si on hésite tant depuis tant d'années, malgré les changements de ministres et même de gouvernement, c'est qu'il s'agit d'une décision politique délicate. En permettant au Québec de produire le sel qui sert à déglacer les routes, Ottawa contribuerait indirectement à provoquer du chômage en Nouvelle-Écosse. Un gouvernement qui a pour mission de servir d'abord le bien-être général peut-il puiser dans le trésor public pour avantager une région au détriment d'une autre? Face à ce problème, M. de Bané n'ose prendre position. Si Ottawa a décidé de ne pas appuyer la requête québécoise, il devrait avoir le courage de dire pourquoi.

Dans ce dossier, Québec fait valoir son point de vue et investit

les montants nécessaires pour faire démarrer le projet. C'est Ottawa qui traîne la patte. Le public madelinot a au moins le droit de savoir pourquoi on abuse de sa patience, en multipliant les délais et en renouvelant les prétextes pour ne pas agir d'un mois à l'autre.

La solution idéale consisterait à trouver de concert avec le Québec, un marché de remplacement pour les fournisseurs traditionnels du Québec. Par exemple, le ministère provincial des Transports pourrait s'engager à réduire progressivement ses achats à l'extérieur de la province, en attendant que les producteurs de Nouvelle-Écosse et d'Ontario trouvent de nouveaux débouchés.

En toute logique, on ne peut demander au Québec de ne pas utiliser une ressource qu'il possède, sous prétexte que cela ennuierait ses voisins. Bien qu'effrayé par la réaction négative de la Nouvelle-Écosse, Ottawa doit trancher. Avec ou sans l'aide fédérale, le sel des Iles sera utilisé. Aussi bien faire face à la musique et signer le chèque.

Marcel PEPIN



notes de lecture

Lutte de classes?

MONIERE, Denis. "Les enjeux du référendum". Éditions Québec-Amérique, Montréal, 1979, 207 pages.

Le politologue Denis Monière se passionne pour les idéologies, ce qu'elles signifient, comment elles évoluent, comment elles marquent la société québécoise à travers le temps. Dans ce livre, il s'arrête une fois de plus au nationalisme québécois.

Mais cette fois, il délaisse le style plutôt neutre et dogmatique de l'essai pour passer au plaidoyer franc et sans détour en faveur de la souveraineté-association, en insistant beaucoup sur la dimension souveraineté, tout en s'accrochant de l'autre volet de l'option de M. Lévesque.

De tous les livres, brochures, pamphlets et études consacrés à ce sujet, l'essai de Monière compte parmi les mieux réussis, en ce sens qu'il délaisse la démarche présumément objective pour étayer un parti pris carrément admis. Ce qui ne signifie nullement qu'un René Lévesque ou un Claude Ryan endosseraient les prémisses, même s'ils sont d'accord avec la conclusion.

Alors que le Parti québécois insiste pour justifier son projet au nom de la cohérence politique, Monière le situe dans le sillon d'une lutte contre "l'oppression nationale", contre la bourgeoisie anglophone du continent et la mainmise du

capital étranger sur le patrio- moine québécois.

Bien qu'il reprenne à son compte les arguments d'ordre politique et économique invoqués par les tenants du Parti québécois depuis tant d'années, il insiste pour faire de cette lutte de pouvoirs entre Québec et Ottawa une lutte de classe entre deux bourgeoisies d'abord, l'anglaise et la québécoise francophone, et entre le capital et le travail, le premier étant représenté par les pouvoirs traditionnels, tandis que l'autre percevrait dans la lutte nationaliste une voie pour canaliser son désir d'affirmation et de libération.

Cette vision du nationalisme, qui n'a plus rien à voir avec les élans émotifs du chanoine Groulx, déroutera plus d'un membre des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Contrairement aux autres défenseurs de cette théorie, cependant, Monière a la bonne fortune d'écrire dans une langue agréable et de s'en tenir à son sujet, sans multiplier les incursions en Algérie ou au Vietnam. En ce sens, son livre constitue un apport important au débat actuel, surtout dans la partie qu'il consacre à l'évolution du nationalisme et à la précision de ses objectifs.

Bref, un regard sur le référendum qui en vaut bien d'autres.

Marcel PEPIN

lettre

Le Conseil de presse réplique

Monsieur Claude Masson
Directeur de l'information

Cher Monsieur,

Quelques mises au point à votre commentaire du 23 courant pour lever certaines imprécisions sur la signification de la mise sur pied d'un sous-comité spécial du Comité permanent des cas du Conseil de presse en vue d'accélérer l'étude des plaintes touchant l'actualité référendaire!

En premier lieu il est inexact, comme vous le prétendez, que le Conseil "brûlait d'envie d'intervenir avant même que ne débute la campagne pré-référendaire". Au contraire, le Conseil s'est abstenu d'intervenir sur ce sujet ou de se prononcer "en théorie" sur les principes qui doivent guider la presse dans le traitement de cette question, ayant pris pour acquis que les organes et les professionnels de l'information assuraient leur tâche, dans cette circonstance comme dans n'importe quelle autre, avec la rigueur que leur impose leur fonction d'informateur public.

Le Conseil ne renonçait aucunement, pour autant, à son rôle de rappeler la presse à l'ordre, le cas échéant, et de statuer sur les plaintes qui lui seraient soumises.

Aussi est-il inexact de confondre le mandat de ce sous-comité

avec celui de quelque comité dit de "surveillance de l'objectivité de l'information" dont on a suggéré, de part et d'autre, la création. Le Conseil, déjà saisi de plusieurs plaintes touchant l'information référendaire qu'il traitait d'ailleurs en priorité puisque l'événement impose des échéances, a cru devoir rendre public qu'il faisait tous les efforts possibles pour hâter son processus de décision.

Il ne s'agit donc pas, comme vous le dites, d'une structure, si spéciale soit-elle, de "surveillance sans le mot" qu'en termes non voilés vous assimilez à de la censure dans votre article! Justement le mot "surveillance" est de trop! Et c'est pourquoi le Conseil ne l'a pas utilisé, puisqu'il ne convient pas à la tâche du sous-comité en question. Celui-ci, dans le prolongement du Comité permanent des cas, a comme unique objet de répondre avec la célérité qu'impose la circonstance, avec une structure moins lourde, un nombre de personnes moins imposant dont il a fallu s'assurer de la disponibilité; les membres du Conseil étant des bénévoles.

On doit aussi se demander si inciter la presse à plus de rigueur et lui rappeler les exigences de l'éthique professionnelle c'est imposer une forme d'autocensure, comme vous le prétendez? Ne perd-on pas de vue, en interprétant ainsi le moyen pris par le Conseil, les

objectifs mêmes qui ont présidé à sa création: la protection du droit du public à l'information et la sauvegarde de la liberté de la presse! Et n'est-ce pas pour ces fins que la presse a voulu s'imposer à elle-même, par l'intermédiaire d'un tel organisme, l'autodiscipline (et non une autocensure, les mots ayant une portée différente) nécessaire à l'exercice responsable de sa fonction d'informer!

Le Conseil s'étonne que vous lui reprochiez d'être, en la circonstance, "Un Conseil de presse trop pressé" et que vous attachiez à son initiative un caractère d'exception tel qu'il lui vult le qualificatif "d'agent provocateur" dont la réaction, en l'occurrence, "risque d'accroître les tensions sociales". Qui fait le drame justement! Et comment en arriver à un tel constat sans négliger de reconnaître que malgré la faiblesse de ses moyens, il fait tout en son pouvoir pour en arriver à agir en toute circonstance avec promptitude.

Peut-être l'objet de votre blâme se limite-t-il au fait que le Conseil ait fait connaître au public sa façon de procéder en l'occurrence?

En agissant comme il l'a fait, le Conseil a cru utile d'éviter l'émergence de comités d'appoint qui, sans structure, sans tradition, sans expérience, sans mandat autre que

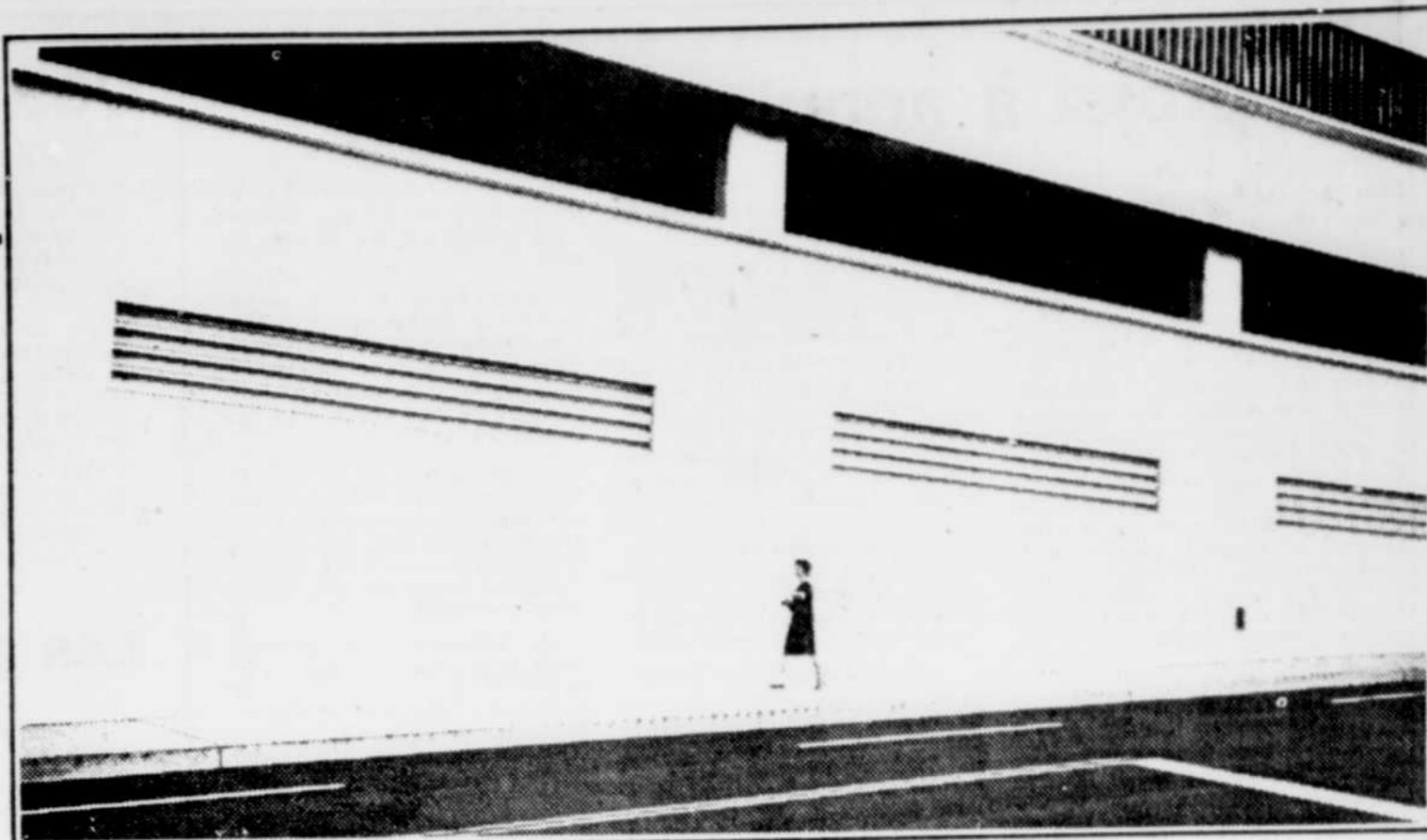
celui qu'ils se donneront, voudraient s'ériger en juges de la presse. L'on conçoit mal en effet comment de tels comités dits de "surveillance de l'objectivité de l'information" pourraient asséoir leur crédibilité, leur impartialité, leur indépendance et évaluer, autrement qu'en vertu de principes qui n'ont rien à voir avec les règles de l'éthique journalistique, le comportement de la presse, sans risquer de la mettre au pilori par procès d'intention ou pour délits d'opinion!

Loin de servir d'instrument de "dramatisation de l'événement", comme vous le dites, le Conseil en se donnant le moyen de mieux remplir son rôle d'ombudsman de l'information espère conjurer la tentation, encore trop fréquente, qu'avaient déjà au temps de Cléopâtre les sociétés, de tuer le messager lorsque la nouvelle qu'il leur apportait ne leur convenait pas!

En rappelant aussi au public que s'il a des plaintes sérieuses à formuler, appuyées sur des faits précis et concrets, il serait plus approprié d'en saisir le Conseil, celui-ci croit assumer pleinement son rôle de rélateur.

Le secrétaire général,
Me Jean Baillargeon

Les choses ont-elles vraiment changé depuis ce 25 avril 1940 lorsque les femmes obtenaient de longue lutte le droit de vote. Nous publions aujourd'hui le texte préparé pour le Conseil du statut de la femme par Michèle Jean et Marie Lavigne dans le but de tracer un bilan de ces quarante ans de la réalité politique des femmes.



Le vote des femmes, 40 ans après En attendant l'exercice du pouvoir

par le Conseil du statut de la femme

"En outre, quelque temps qu'elle consacre à la politique, la femme n'y apportera jamais qu'une intelligence relativement inférieure." Ainsi s'exprimait le 11 février 1922 le journaliste Louis-Olivier Asselin dans Le Matin. Celui qu'on a qualifié de "plus grand journaliste que le Québec ait produit", ajoutait que si la femme faisait de la politique "elle sera mère d'autant plus distraite, épouse d'autant moins attentive qu'elle sera citoyen plus consciencieux". Deux jours avant, soit le 9 février 1922, environ 200 Québécoises au nombre desquelles on trouvait Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain, s'étaient rendues à Québec pour réclamer au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau le droit de voter.

L'histoire du vote des femmes au Québec débute en 1791 alors que l'Acte constitutionnel confère le droit de vote aux personnes remplissant un certain nombre de conditions. On n'avait probablement pas imaginé que ceci n'exclurait pas les femmes qui profitèrent de cet état de choses jusqu'en 1849, année où on leur retira cette malencontreuse concession. Il faudra attendre ensuite 1883 pour que la question soit reprise. La mobilisation qui s'accroît en 1913, lors de la fondation de la Montreal Suffrage Association, s'oriente vers l'obtention du droit de vote au fédéral.

Ce droit est obtenu en 1918, mais la lutte doit continuer au provincial. Un nouveau regroupement, le Comité provincial du suffrage féminin, s'organise en 1922 sous la présidence de mesdames Gerin-Lajoie et Lyman. C'est ce comité qui organise la marche de 1922 sur le parlement. A la suite de pressions du clergé, Marie Gérin-Lajoie abandonne la lutte qui sera reprise par Thérèse Casgrain, présidente de la Ligue des droits de la femme et

Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec; pétition de 10.000 signatures au roi George V, lobbying constant, campagnes de sensibilisation auprès des syndicats et des enseignantes, émissions radiophoniques et voyages à Québec chaque fois qu'un projet de loi sur le vote des femmes était discuté. Après avoir été battue 13 fois, la loi passe enfin en 1940, le 25 avril. Les suffragettes voient se traduire dans un petit amendement à la loi électorale plus de soixante ans d'efforts.

Voter ou ne pas voter?

Aujourd'hui, quarante ans après et au sortir d'une décennie qui a été marquée par une nouvelle vague de revendications féministes, on peut s'interroger sur le sens de cet événement en se demandant au nom de quoi les femmes réclamaient le droit de vote et au nom de quoi on s'objectait à ce qu'elles l'obtiennent.

C'est principalement au nom de l'élargissement de leur rôle traditionnel d'épouses et de mères et sans vouloir nullement le remettre en question que les femmes réclamaient leurs droits démocratiques. Parlant du féminisme, Idola Saint-Jean écrivait: "Le mouvement s'affirme partout, la conscience sociale de la femme est réveillée à jamais et lui fait comprendre que sa coopération est aussi nécessaire dans la vie publique que dans la vie familiale. Car après tout la société n'est que le foyer agrandi. De même que la mère est consultée et apporte une saine collaboration dans la famille, dans les parlements où les intérêts de la famille sont discutés, l'intelligence féminine contribuera à l'adoption de salutaires réformes". Dans la même ligne de pensée Marie Gérin-Lajoie disait: "La vie publique est un levier qui s'appuie sur la vie privée car la femme joue un rôle considérable dans la vie privée, pourquoi n'aiderait-elle pas à l'homme dans la vie publique?". Elle

voulait aussi, non pas que les femmes se masculinisent mais que les qualités féminines rayonnent dans la société.

Loin de voir la société comme une organisation patriarcale dans laquelle le pouvoir était systématiquement le lot des hommes, ces féministes de la première heure, pour la plupart bourgeoises valorisant l'obtention des droits individuels, croyaient qu'en toute justice on devait accorder aux femmes le droit de voter. Cet exercice devenait la source d'un changement social profond et elles étaient convaincues que l'ensemble de la société en bénéficierait puisque les femmes étaient naturellement plus soucieuses de réformes sociales, économiques et morales.

A cela, des opposants comme le cardinal Villeneuve de Québec rétorquaient que les réformes souhaitées par les femmes "peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique". De plus, se demandait-on, si la femme obtient ce droit ou s'arrêtera-t-elle dans ses revendications? Voudra-t-elle ensuite être députée, médecin, notaire, avocate? Voudra-t-elle "tous" les droits que les hommes possèdent? Cet exercice l'exposera-t-elle "à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoratisme"? Voudra-t-elle être l'égal de l'homme en toute chose? Ouvrir la brèche à l'égalité entre les sexes n'était-ce pas s'engager dans un processus irréversible de contestation? L'égalité dans la différence des fonctions, voilà quel était la vraie façon de s'assurer l'éternelle subordination de la femme et particulièrement de la femme mariée, incapable juridiquement parlant et dépendante économiquement parlant.

Plus nombreuses et bien enracinées dans l'idéologie traditionnelle québécoise, les forces antisuffragistes évoquaient à peu de choses près les mêmes arguments que les détracteurs de "Fées ont soif".

Haut clergé, intellectuels et politiciens québécois présentèrent suffragette comme "la femme-homme, le monstre hybride et répugnant qui tuera la femme-mère et la femme-femme". Les antisuffragistes rallièrent plusieurs centaines de femmes à leur point de vue. A la demande des autorités religieuses, elles signèrent une requête affirmant que la femme n'avait pas à "se joindre à l'homme sur un terrain où elle n'a rien à gagner et beaucoup à perdre".

Au fait... 1940 a-t-il changé quelque chose?

LE DROIT DE VOTE FUT UN PREMIER PAS QU'IL FALLAIT FRANCHIR. Le tort des suffragettes a été de croire qu'il était une fin en soi et allait changer quelque chose dans l'ordre social. Depuis ce temps, les vertus magiques du vote des femmes se sont estompées les unes après les autres: en 40 ans, 7 femmes élues, quelques sénatrices... La participation quantitative de la femme à la chose publique est loin d'être encore très impressionnante. Le femmes, après avoir parcouru le long chemin de la conquête des droits démocratiques, se retrouvent à leur point de départ, c'est-à-dire toujours face au même sexisme. Leur expérience ressemble d'ailleurs étrangement à celle des Noirs américains qui, eux aussi, se retrouvent encore face au racisme. Les inégalités trop voyantes ont été effacées. Reste la discrimination quotidienne, camouflée, sans cesse mouvante, de plus en plus difficile à cerner précisément et à dénoncer. Face à ce sexisme, que les réformes d'état et les politiciens sont impuissants à enrayer, faut-il s'étonner que bien des femmes se détournent de la politique institutionnelle?

Les femmes sont-elles des êtres apolitiques ou le politique s'organise-t-il de façon à leur être inaccessible? Deçues de

cette première expérience "démocratique", faut-il s'étonner que des femmes recherchent de nouvelles stratégies de lutte contre le sexisme et réfléchissent de plus en plus sur le rapport de la femme au pouvoir?

En effet, depuis quelques années, les féministes se sont mises à poser les questions à l'envers ou dans un autre langage. Des études américaines sont venues prouver que le discours politique était construit à partir d'une grille sexiste. Le pouvoir politique a été conçu sans les femmes et a été un instrument privilégié pour les dominer pendant des siècles. Aujourd'hui, sous le couvert d'une égalité politique formelle, la politique et ses valeurs sont demeurées profondément masculines et imperméables à d'autres valeurs et modes de fonctionnement.

La femme se sent aliénée dans le discours politique actuel. Elle s'y sent mal à l'aise et ses priorités sont rarement les ariorités de ceux qui gouvernent effectivement. Chaque modification au statut de la femme est le fruit d'une dépense considérable d'énergie pour obtenir très souvent des semblants de réformes.

Déjà, lors du 25^e anniversaire du droit de vote dans un article intitulé "Réveille-toi, belle au bois dormant, réveille-toi", Françoise Loranger écrivait: "Ouvrons nos beaux grands yeux et regardons les choses telles qu'elles sont. Nous vivons dans un monde d'hommes et sauf exception, nous sommes traitées par eux comme quantité négligeable".

Réfléchir sur 1940, c'est constater qu'il faut maintenant comprendre que l'exercice de voter n'est pas l'exercice du pouvoir. Réfléchir sur 1940, c'est chercher comment donner à la société, en théorie et en pratique, une approche non sexiste de sa réalité politique.

Pour l'autonomie des femmes face à la santé

Les infirmières pourraient certainement jouer un rôle actif dans la prise en charge par les femmes de leur santé, elles qui sont les plus grandes utilisatrices des divers soins de santé offerts aux Québécoises. Lise Payette, ministre d'Etat à la condition féminine du gouvernement du Québec les y invitait cette semaine dans le discours qu'elle prononçait lors du congrès d'orientation du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec et dont nous publions aujourd'hui des extraits.

par Lise Payette
ministre d'Etat
à la condition féminine

"Qu'en est-il de vous ici, de vous les infirmières, de vous du SPIIQ, de toutes les femmes qui oeuvrent dans le domaine de la santé?"

Y a-t-il place lors d'un congrès comme celui-ci pour remettre en question non seulement l'avenir de votre profession, de votre syndicat mais aussi pour examiner votre comportement face au monde médical en général, face aux médecins, face aux patientes, face à vous-mêmes?"

Il n'y a pas là de recettes magiques, de pilules, de pilules pour se guérir. Il y a d'abord une prise de conscience que toutes et chacune de nous devons faire de la situation des femmes. Puis une réflexion collective des femmes, des groupes et des associations. Sommes-nous satisfaites à ce point de notre sort que nous voulions le propager, le transmettre à l'autre génération, à nos filles?"

Si non comment changer notre comportement général et quotidien, pour s'aimer soi-même davantage, pour être moins dépendantes, psychologiquement, socialement et financièrement?"

Comment améliorer la qualité de la vie des femmes qui nous entourent, des patientes que vous voyez tous les jours?"

Comment être plus compréhensives, plus attentives, plus complantes entre nous?"

Vous est-il possible, je ne sais pas, de prendre quelques minutes pour leur expliquer à ces patientes pourquoi on leur pose un soluté, pourquoi telle intervention, telle injection, tel médicament. Parmi les équipes traitantes, vous êtes souvent les seules à être réellement en contact avec les femmes malades. Le gouvernement, les gouvernements ont aussi leur responsabilité.

C'est ainsi que confronté à ces réalités, le Conseil du statut de la femme dans sa politique d'ensemble a conseillé au ministère des Affaires sociales, par le biais des centres locaux de services sociaux, d'initier des programmes d'animation et d'information sur la santé des femmes tout en encourageant une approche multidisciplinaire et préventive des problèmes de santé physique et mentale chez les femmes. Il a recommandé également que des infirmières spécialisées en obstétrique soient formées afin de pratiquer des accouchements même en milieu hospitalier. Cette pratique de sage-femme auprès des femmes enceintes assurerait une présence continue auprès de la femme en mettant l'accent sur l'assistance à la mère, sur l'humanisation des soins, plutôt que sur l'intervention purement médicale.

Une encore meilleure information pourrait aussi être donnée aux femmes sur les différentes formes de cancer et sur les moyens de se tenir en santé, des services de soutien pourraient leur venir en aide face au phénomène de la ménopause ou de l'ablation de sein qu'elles vivent trop souvent dans l'ignorance. Elles ont besoin de toute l'information pour développer leur esprit critique face aux interventions chirurgicales qui leur sont proposées par les médecins.

La thérapie féministe

Et je ne peux m'empêcher de penser que le mode actuel de rémunération n'est sans doute pas étranger au grand nombre d'actes médicaux pratiqués sur les

femmes et qu'il faudra bien un jour avoir le courage de le réviser.

Une des solutions les plus intéressantes aux problèmes de santé des femmes, on parle ici surtout de santé mentale au sens large, réside dans le concept et les débuts de ce qu'on appelle présentement la thérapie féministe. Il s'agit d'après les récentes expériences faites au Québec et surtout aux Etats-Unis d'un processus thérapeutique qui permet aux femmes d'apprendre à s'aimer plutôt que d'une démarche ou quelque chose comme "mauvaise" ou "malades" parce qu'elles ne correspondent pas ou peu à leur rôle, leur stéréotype de femmes qu'on dit "normales".

C'est selon moi une approche fondamentale. Les femmes qui se confinent au seul stéréotype que nous avons décrit plus tôt peuvent trouver anormal que des femmes travaillent à l'extérieur et qu'elles confient leurs enfants à des garderies.

Pour nous, il ne s'agit pas tant de définir une normalité, (ça deviendrait un nouveau stéréotype) que de s'assurer que les femmes sont libres de l'orientation de leur vie, qu'elles ne seront pénalisées d'aucune façon par les choix libres qu'elles feront tout au cours de leur vie.

La psychologue Janine Corbeil qui s'intéresse à ce phénomène nouveau de la thérapie féministe constate que ce sont d'abord des féministes qui ont amorcé ce mouvement de méfiance face à la psychologie traditionnelle.

"Il se développe chez les féministes, écrit-elle dans Santé mentale au Québec, un mouvement anti-thérapeutique.

— Les conflits de femmes ne sont pas intrapsychiques mais économiques, politiques et sociaux;

— Il faut apprendre aux femmes à se défendre activement, à changer les situations extérieures dans lesquelles elles vivent et non pas à changer elles-mêmes pour s'adapter à des situations opprimantes psychologiquement et socialement.

— Il ne faut pas que les femmes se mettent dans

des situations thérapeutiques où un expert "réglera" leurs problèmes, mais il faut qu'elles se groupent entre elles, se donnent du support et deviennent elles-mêmes les personnes ressources."

Il reste beaucoup à explorer dans cette avenue de la thérapie féministe.

La prévention

Ce que moi, j'en retiens et ce que j'en apprécie, c'est qu'une partie du corps médical cesse de diagnostiquer et de prescrire des tranquillisants par exemple pour maintenir les femmes dans le statu quo, c'est qu'on cesse d'emurer les femmes, comme le dit la chercheuse Louise Nadeau de l'université de Montréal, "dans une perception d'elles-mêmes comme personnellement et socialement impuissantes." (...)

Vous avez un rôle à jouer pour aider les femmes à devenir critiques et autonomes face au domaine complexe de la santé. La meilleure des thérapies, les meilleurs soins commencent sans doute par la compréhension et le dialogue. Peut-être même qu'en tant que groupe professionnel pourriez-vous explorer plus rapidement qu'un gouvernement quel pourrait être le rôle des infirmières au moment de l'accouchement. On parle de plus en plus d'accouchements à domicile, du retour moins clandestin des sages-femmes, d'humanisation des soins.

Vous ne devez pas vous tenir à l'écart. Vous êtes des agents essentiels de la santé au sens large et noble du concept défini dans le livre blanc sur le développement culturel, la santé étant définie comme "une orientation soutenue de la personne vers son développement et son épanouissement".

Peut-être même qu'à la suite d'un congrès comme le votre, arriverez-vous à une orientation plus ouverte sur la prévention que sur la tendance à la spécialisation et au découpage des actes médicaux.

Car c'est là qu'elle repose la qualité de la vie des femmes, sur une approche plus globalement préventive plutôt que de s'embarquer littéralement dans le cycle de la multiplication de la consultation et de la consommation de biens et services médicaux. (...)

la page des lecteurs

Un projet à annuler à Ste-Foy

L'automne dernier, le conseil de ville de Sainte-Foy invitait les citoyens à se prononcer sur le projet de la base de plein air. Je trouvais cette invitation intéressante et en tant que citoyenne depuis 18 ans, j'ai décidé de répondre à cette invitation. Mais, pour se prononcer, il faut d'abord s'informer. J'ai pris connaissance des documents suivants: Carrefour (bulletin d'information de la ville), rapport du comité consultatif sur la base de plein air, articles traitant de ce sujet dans les journaux. Il fallait aussi tenir compte du fait que le gouvernement provincial annonçait, il y a plusieurs mois dans LE SOLEIL, un projet d'aménagement sur le bord du fleuve.

Lors de la première séance de consultation (11 décembre), j'ai émis l'opinion suivante: la base de plein air est un projet de trop grande envergure pour nos besoins et beaucoup trop coûteux (environ

\$4.5 millions) pour les citoyens de Sainte-Foy à eux seuls.

Dans les mémoires présentés ce même soir, on peut lire les phrases suivantes qui confirment mon opinion: 1) "Site d'une envergure suffisante ayant une valeur récréative et de détente à l'échelle du Québec métropolitain." 2) "Il faut également tenir compte de l'impact régional de la base de plein air." On parle aussi "d'utilisation communautaire régionale".

Il me semble vrai que la base de plein air aura un impact sur tout le Québec métropolitain: il n'appartient donc pas aux seuls citoyens de Sainte-Foy d'en défrayer les coûts.

Après ces deux soirées de consultation auxquelles très très peu de citoyens ont participé, le conseil de ville a demandé à l'IQOP de faire un sondage. Le résultat de ce dernier peut être discuté parce qu'il s'adressait aux citoyens à partir de 18 ans, alors que ce sont

les propriétaires qui sont directement touchés par les comptes de taxes.

Dans l'avenir, lorsqu'il s'agira d'un projet qui pourrait avoir des repercussions sur les comptes de taxes municipales, le conseil devrait procéder à un référendum. Cette formule de consultation me semble plus appropriée.

Jusqu'à maintenant, la ville de Sainte-Foy n'a pu obtenir aucune subvention gouvernementale et n'a aucune garantie qu'elle en recevra. Le conseil a, malgré cela, décidé d'acquiescer ces terrains pour agrandir la base de plein air.

Je continue de croire qu'en un temps de recession importante, à un moment où les taux d'intérêt sont exorbitants, alors que de plus en plus de propriétaires ont du mal à conserver leur maison, il est téméraire de réaliser ce projet.

Agathe Pelletier
Sainte-Foy

Des romans trop indigestes

M. Lorenzo Michaud
Directeur du Salon international du livre de Québec

Par la présente, j'aimerais protester contre l'intense ineptie d'un règlement de votre concours La Relève du roman québécois, qui veut que les oeuvres soumises aient un minimum de deux cents (200) pages. Il est de mode de produire et d'éditer des briques de trois cents (300) pages, il me faut bien le constater. La critique, de son côté, traite souvent avec condescendance les romans modestes leur réservant les épithètes de "mince volume" et de "plaquette".

Je n'ai jamais pensé que le "poids" d'un livre était égal à sa pesanteur, ou même à la moitié du carré de son hypothèse. Et je m'éleve contre ce snobisme de construction, dans la mesure où ce phénomène de mode entrave la liberté de l'écrivain. Aurait-on refusé Héloïse s'il n'avait pas été supporté par Anne Hébert? Et la littérature d'ici serait-elle la même sans Le Libraire de Bessette? Le fait d'imposer des longueurs à un écrivain, pour lui permettre d'entrer dans les "normes" de la littérature d'aujourd'hui, constitue une

tentative de normalisation aussi arbitraire qu'absurde.

D'aucuns diront que je préche pour ma paroisse, et ils auront raison. Mais je préche aussi en tant que professeur, pour ces étudiants qui voient avec consternation proliférer les briques indigestes, au détriment du roman plus accessible au non-professionnel de la lecture.

Et je préche, enfin, par non-conformisme, et parce qu'il est inutile d'ajouter des contraintes à un métier qui est déjà si difficilement praticable. J'espère, monsieur, que ma lettre saura vous convaincre qu'il serait temps de redécouvrir les vertus oubliées de la concision.

Sincèrement vôtre.

Yolaine Tremblay
Professeur au cégep Levis-Lauzon
Québec

Les abattoirs sont inspectés

M. Jacques Dumais
Le Soleil

Dans l'éditorial du 27 mars 1980 ("poissons de mars"), vous rapportez de nouveau les propos du secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires, à l'effet que 225 abattoirs du Québec ne sont pas inspectés.

Je tiens à vous informer que cette affirmation est purement gratuite et qu'en fait les 225 abattoirs sont visités à tous les 15 jours par nos inspecteurs. Cette pratique existe depuis l'automne 1975, c'est-à-dire immédiatement après l'enquête de la CECO sur les viandes.

A cette date, nous avons à visiter quelque 489 abattoirs, depuis lors 272 de ces abattoirs ont fermé leurs portes ne pouvant rencontrer principalement les normes de salubrité et d'hygiène. La balance, soit 217 abattoirs continue à être inspectés afin de vérifier la condition des locaux et des équipements du personnel et aussi la qualité des viandes conservées et destinées à la consommation.

Espérant ces renseignements utiles et de nature à rassurer vos lecteurs et les consommateurs.

Claude Bergeron
directeur général de
l'inspection des aliments

Le travail apprécié dans les hôpitaux

Une lettre parue récemment mentionnait le fait que les Québécois ne réalisent pas à quel point ils sont privilégiés d'avoir les services donnés dans nos hôpitaux. Eh bien, laissez-moi vous dire qu'il s'en trouve encore des gens pour apprécier le magnifique travail de tout le personnel hospitalier.

Les médecins, infirmières, auxiliaires et même le personnel d'entretien, tous, du premier au dernier, se désolent pour nous rendre notre séjour le plus agréable possible. Ayant moi-même été hospitalisé, je peux me permettre de donner ces appréciations: "Les onze jours pas-

ses à l'hôpital m'ont semblé très courts, tellement le personnel est aimable; à un point tel que lorsque vient l'heure du départ, on a presque plus envie de repartir. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le personnel de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, plus particulièrement l'unité des soins intensifs et le personnel du 5e étage.

Quand on pense qu'aux États-Unis l'assurance-maladie n'existe pas, eh bien on peut se compter chanceux qu'au Québec, on n'a pas à se ruiner pour obtenir des soins.

Claude Joncas
Beauport

Le Barreau définit son attitude sur les propos de l'honorable Y. Bérubé

Honorable Yves Bérubé, ministre
Ministère de l'Énergie et Ressources
Gouvernement du Québec
Hôtel du gouvernement Québec

Après avoir obtenu la transcription de vos propos à l'Assemblée nationale le 9 avril dernier touchant le jugement rendu par la Cour d'appel relativement à l'expropriation de la Société Asbestos Ltée, j'ai relu ce jugement et j'ai pu constater que vous vous y êtes référés erronément.

Vous avez dit: "Le juge s'est permis, à propos de la loi 121, de parler d'une loi arbitraire et répugnante, il ne faisait pas de politique, il faisait du juridique."

Or, dans les notes du juge Montgomery, l'on peut lire: "... but I regard the legislation here under attack as being, on the face of it, even more repugnant to the provisions of the British North America Act." Cela ne signifie pas du tout qu'il traitait la législation de répu-

gnante mais qu'il la considérait comme incompatible avec le BNA Act.

Dans les notes du juge Lajoie, l'on retrouve le mot "discriminatoire" mais dans la phrase suivante: "Cette loi est discriminatoire en ce sens qu'elle ne vise que l'expropriation des biens de Asbestos; elle confère au gouvernement les droits des pouvoirs exceptionnels ou extraordinaires". La encore, il ne s'agit pas d'un commentaire d'appréciation sur la loi mais d'un argument strictement juridique.

Il m'apparaît donc que votre prétendue justification pour attaquer les juges s'avère un faux prétexte. Vos lourdes responsabilités et votre désir de procéder le plus rapidement possible à mettre à exécution la loi 121 ne doivent pas vous faire oublier une autre de vos responsabilités, celle de soutenir l'autorité des tribunaux, garantie de nos libertés.

Vous savez que personne n'est au-dessus de la loi, pas même le

gouvernement; tous doivent s'y soumettre comme les juges l'interprètent et l'appliquent. Et dans un système fédéral, il n'est pas "disgracieux" mais au contraire essentiel que les juges protègent la souveraineté de l'un et l'autre des Parlements.

Je n'aurais pas cru nécessaire de vous écrire si vos paroles avaient pu être considérées comme un excès sinon excusable, du moins compréhensible quand on sait l'énorme pression que peut imposer la responsabilité de ministre du gouvernement. Mais vos propos survenant notamment après une mise au point de l'honorable Jules Deschênes sur une même attitude dans le passé. Votre erreur devient récidive.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le bâtonnier du Québec
18 avril 1980
Paul Vézina.

L'audace de femmes en colère

Après avoir pris connaissance de l'article intitulé: "Colloque sur la place de la femme dans l'Eglise", paru dans ce journal le 19 mars dernier, je suis restée stupéfaite de l'audace de ce groupe de femmes ayant pour chef de file une religieuse ursuline qui viennent étaler au grand public leur mauvaise humeur parce que le pape a décidé, comme tous ses prédécesseurs d'ailleurs, qu'il n'y aurait pas de femmes prêtres. Et quelques jours plus tard, nous pouvions voir dans ce même journal, la photo d'un jeune couple appartenant à leur groupe qui, eux, contestent l'indissolubilité du mariage.

Comme si le pape avait le pouvoir de changer ce que le Christ a Lui-même établi!

Donc, ces dames contestataires, insatisfaites des directives de la sainte Église, tentent actuellement de s'en fabriquer une à leur goût. N'est-ce pas inouï ce que le père du mensonge peut suggérer à des femmes en colère!

A mon humble avis, ces semeuses de zizanie qui se couvrent de

ridicule feraient beaucoup mieux d'occuper leur temps dans leur réunion à réapprendre leur catéchisme. Elles comprendraient peut-être que ce que l'Eglise a toujours enseigné, il s'agit de l'approfondir. Il ne s'agit pas de le perfectionner, mais de nous perfectionner nous-mêmes en l'apprenant.

"Il y a des gens qui veulent perfectionner le christianisme, disait Péguy. C'est un peu comme si l'on voulait perfectionner le nord, la direction du nord. Le malin qui voudrait perfectionner le nord. Le gros malin."

Le nord est naturellement fixe; le christianisme est naturellement et surnaturellement fixe. Ainsi les points fixes ont été donnés une fois pour toutes dans l'un et l'autre monde, dans le monde naturel et surnaturel. Et tout le travail, tout l'effort est ensuite de les garder et de les tenir.

Voilà les choses que je voulais dire à Soeur Monique Dumais parce qu'elle les a hélas oubliées! A propos, puisqu'elle veut faire oeu-

vre d'Eglise, pourquoi n'ouvrirait-elle pas une école pour enseigner le catéchisme à nos pauvres enfants qui ont présentement un enseignement religieux erroné et incomplet par l'actuelle catéchèse. Le pape ne vient-il pas de demander aux évêques de la refaire?

Nous, les mamans, serions émerveillées de revoir bientôt dans ce même journal, la photo d'une religieuse ursuline, vêtue comme telle, entourée de petites têtes brunes et blondes écoutant religieusement la leçon de catéchisme. N'ont-ils pas autant que nous le droit à la vérité? Et en même temps Soeur Monique Dumais aurait retrouvé sa véritable place "de femme dans l'Eglise".

Et alors, en pensant à la parabole des vierges sages et des vierges folles que le Christ nous a racontée, nous la retrouverions bien sûr, parmi les sages, celles qui avaient de l'huile dans leur lampe à l'arrivée de l'époux.

Marie-Ange Gauthier
Québec

Une explication du gérant des Citadelles (bantam)

Mme Marlène Hamel
Québec

Suite à votre lettre parue dans le journal "LE SOLEIL" du 4 avril 1980 intitulée "Une mère déçue de la saison des Citadelles (bantam)" et adressée à M. Pierre Paradis du Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec, j'aimerais y apporter ces quelques remarques qui, j'en suis sûre, vous éclaireront.

— Que votre fils évoluait dans une ligue axée sur la compétition et non axée sur la participation, ce que vous saviez.

— Que les personnes bénévoles

consacrent beaucoup de temps aux loisirs des jeunes, le plus souvent douze mois par année et cela depuis plusieurs années.

— Que les personnes bénévoles veulent, elles aussi, voir les enfants faire autre chose que de trainer les rues.

— Que les personnes bénévoles ne pénalisent pas les enfants pour l'inconscience des parents.

— Que les personnes bénévoles ne recherchent pas les honneurs personnels, mais elles recherchent, que les enfants qui leur sont confiés forment une seule et même famille afin d'avoir le meilleur esprit d'équipe possible.

Finalement, j'ai trouvé que le titre de votre lettre était tendancieux, puisqu'il traitait d'un cas particulier, soit celui de votre fils, nous aurions dû lire "Une mère déçue de la saison de son fils".

Ernest Dechêne, gérant
Citadelles Bantam
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL, publié avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60% à la vente
déménagement
universdécor
Jusqu'au 30 avril
3070, chemin St-Louis, Ste-Foy
Tél.: 658-0664



Les infirmières voudraient que l'ordre disparaisse

par Georges ANGERS
Le congrès d'orientation du Syndicat professionnel des infirmières et

infirmiers de Québec s'est terminé, hier, par une dénonciation en règle de la corporation professionnelle qui régit ces travailleuses(eurs).

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a en effet été violemment pris à partie, hier, par les délégués du SPIQ.

"Je ne veux pas payer pour la police."

"Si c'est fait pour les usagers, alors que ce soit eux qui paient."

"Payer pour avoir le droit de travailler, je suis contre."

Ce que les délégués au congrès d'orientation du SPIQ souhaitent fondamentalement, et ils l'ont clairement indiqué dans leurs interventions, hier, c'est que l'OIIQ disparaisse ou, à tout le moins, que l'on procède à un examen en profondeur de son rôle, examen qui conduira, pensent-ils, à l'expression massive des infirmières et des infirmiers du Québec d'une volonté de voir l'ordre se saborder.

Ils ont ainsi défini la position qu'adoptera le SPIQ au cours du congrès de la Fédération des SPIQ qui doit avoir lieu à l'automne et dont l'un des principaux sujets de débat sera justement le rôle de l'OIIQ eu égard aux problèmes que rencontrent les infirmières et infirmiers du Québec dans l'exercice de leur travail.

Expérience

Selon la nouvelle présidente du

SPIQ, Danyelle Bourgault, cette réaction s'inspire de ce que les infirmières et infirmiers ont récemment vécu et de l'insatisfaction qui s'en est dégagée.

Le mythe de l'infirmière "professionnelle", digne émule de Florence Nightingale, en a pris pour son rhume lors du dernier conflit dans le secteur hospitalier au Québec. Non seulement à cette occasion, insistent les infirmières et infirmiers du Québec, mais aussi à l'occasion de l'introduction de mesures comme le projet de recherche en nursing (PRN), qu'ils rejettent comme étant déshumanisantes au plus haut point.

Cependant, reconnaît la nouvelle présidente du SPIQ, l'analyse articulée de la situation concrète des infirmières(ers) n'est pas encore faite; cependant, les mandats définis par les délégués du SPIQ qui se sont réunis au cours des derniers jours élargissent le rôle du SPIQ et lui impriment des orientations syndicales et politiques nettement plus radicales.

Syndicalisme de combat

Dès le début des discussions qu'ils avaient entamées au début de la semaine, les délégués avaient défini une orientation nouvelle au SPIQ, orientation qui s'est précisée au cours des débats subséquents.

Après s'être définies la veille comme des travailleuses par opposition à des professionnelles, les infirmières ont clairement voulu situer leur action syndicale dans le cadre plus large de l'ensemble de l'action syndicale au Québec. Comme l'a signalé une déléguée, le SPIQ s'est "démarginalisé".

On a ainsi rejeté, hier, des résolutions limitant la "solidarité" avec les seules autres infirmières membres d'autres fédérations, mais adopte des résolutions élargissant cette solidarité à l'ensemble des travailleurs.

Les délégués ont, dans la même veine, rejeté, hier, toutes les résolutions appelant à une collaboration avec les instances identifiées comme patronales, ministère des Affaires sociales, Collège des médecins et autres.

"Ça nous orienterait vers des liens de couchette. Or je veux choisir mes sujets", a déclaré une déléguée sous les applaudissements.

Les délégués au congrès du SPIQ ont au contraire réaffirmé en fin de congrès ce qu'ils avaient décidé au départ, à savoir que le SPIQ non seulement s'orienterait dorénavant vers un "syndicalisme de combat", mais surtout le pratiquerait.

Alberta: les infirmières nient être responsables de 3 décès

EDMONTON (d'après PC) — La présidente du Syndicat des infirmières albertaines dont les 6.600 membres ont déclenché la grève la semaine dernière a déclaré hier que cet arrêt de travail n'avait rien à voir avec la mort de trois patients.

Mme Gertie Chinell répondait ainsi au ministre des Institutions hospitalières, M. Dave Russell, qui avait affirmé la veille devant la législature avoir reçu trois appels de gens impuissant à la grève le décès de membres de leurs familles.

Elle a mis le ministre au défi de prouver ses allégations plutôt de se contenter de chercher à faire mal paraître les infirmières en faisant des affirmations gratuites.

De son côté, la présidente du Syndicat des infirmières du Royal Alexandra Hospital à Edmonton a

affirmé que les trois malades "terminaux" avaient séjourné dans l'aile des soins intensifs de cette institution avant d'être transférés à l'hôpital universitaire qui n'est pas touché par la grève.

"Il est injuste de nous blâmer d'une chose comme celle-là. Des patients meurent quotidiennement dans les hôpitaux."

Les infirmières contestent présentement devant les tribunaux la validité d'une clause de la loi du travail de l'Alberta invoquée lundi par le gouvernement pour émettre un ordre de retour au travail.

Le gouvernement de l'Alberta adressera aujourd'hui une demande d'ajournement au tribunal, pour forcer le retour au travail des infirmières. Cependant, le procureur général Neil Crawford a dit douter qu'une telle

mesure puisse accélérer le règlement du conflit.

Pendant ce temps, les hôpitaux qui ne sont pas affectés par la grève sont débordés de travail. Des porte-parole de ces établissements ont déclaré qu'ils ne pourraient dispenser des soins adéquats encore longtemps, le personnel ne suffisant pas à s'occuper du surplus de patients.

Un porte-parole syndical a affirmé que les grévistes avaient l'appui moral et financier de plusieurs autres syndicats et que nombre de médecins soutenaient leur lutte.

Le maire de Grande Prairie, M. Al Romanchuk, a même décrété mercredi une journée des infirmières dans sa ville et il s'est joint aux grévistes sur les lignes de piquetage.

Ottawa tient à prolonger le crédit d'impôt à l'emploi

OTTAWA (D'après PC) — La présentation du projet de loi visant à la prolongation du programme de crédit d'impôt à l'emploi par le ministre Lloyd Axworthy, hier aux Communes, n'a pas réussi à satisfaire l'opposition, qui a tenu le gouvernement responsable de la crise du chômage.

Le programme de crédit d'impôt à l'emploi s'applique aux employeurs du secteur privé pour les encourager à embaucher un personnel accru.

Le programme, entré en vigueur en mars 1978, offrait à l'employeur participant un crédit d'impôt allant de \$1.50 à \$2 l'heure selon le taux de chômage dans la région d'allocation.

C'est ainsi que les employeurs de Gaspésie et des provinces de l'Atlantique ont bénéficié d'un crédit d'impôt de \$2.00. Il était de \$1.75 dans les régions de Hull et Montréal et de \$1.50 dans le Sud de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

C'est au Québec et en Ontario que le programme, qui a atteint un objectif de 50.000 emplois, a eu le plus de repercussions. Des provinces où, note M. Axworthy, 50 pour 100 de l'emploi additionnel a été créé dans le secteur manufacturier.

Quelque 25.000 employeurs ont participé à ce programme, pour la plupart de petits entrepreneurs, et la clientèle visée était composée à 50 pour 100 de jeunes.

Afin d'assurer la continuation de ce programme "facile à administrer et d'où l'on a éliminé la paperasse au maximum", M. Axworthy a demandé à la Chambre d'autoriser l'entrée en vigueur de cette mesure se terminant le 31 mars 1980, dès le 15 avril.

Trudeau n'est pas inquiet du déficit

(D'après PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a déclaré hier que la réduction du déficit fédéral ne constituait pas pour lui une priorité politique, contrairement, a-t-il dit, au gouvernement précédent.

Nous ne sommes pas obsédés par le déficit, et il n'est pas question qu'on tente de réduire les dépenses au prix d'une hausse du chômage, a dit M. Trudeau, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, ajoutant que la réduction du déficit doit surtout être envisagée comme un objectif à long terme.

Le déficit fédéral qu'a estimé le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, se chiffre pour l'année en cours par \$14 milliards, soit une hausse de quelque \$3 milliards.

DES PROFITS ACTIFS

L'Impériale prévoit investir \$1 milliard au pays cette année. À même ses profits.



\$400,000,000

L'Impériale investira cette somme en 1980 dans l'exploitation de nouveaux approvisionnements en énergie. Dans l'Ouest canadien, des équipes de forage, dont celle d'Eldun Tegler, s'acharneront à découvrir les gisements de pétrole et de gaz naturel devant servir à nos besoins immédiats. Cette recherche prioritaire englutira la majeure partie de l'investissement; le reste servira au financement de l'exploration visant l'auto-suffisance à long terme du pays.



\$150,000,000

C'est la somme que l'Impériale investira dans l'huile lourde de l'Alberta. Il s'agit de projets énormes qui exigent une technologie nouvelle et complexe. À Cold Lake, par exemple, nous utilisons de la vapeur sous pression pour liquéfier le pétrole visqueux enfoui à grande profondeur. Ce projet coûtera éventuellement la fabuleuse somme de \$7 milliards.



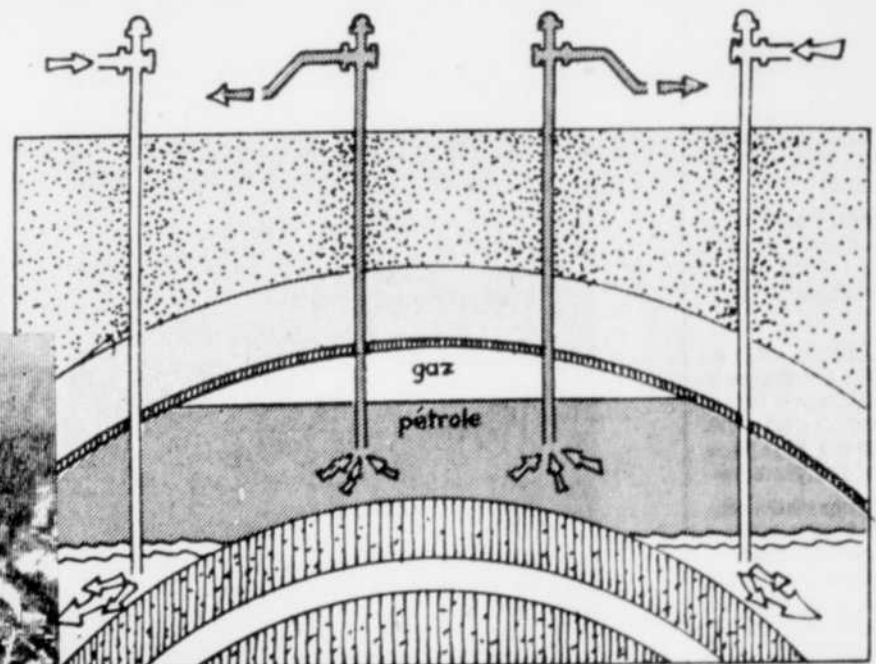
\$150,000,000

Cet investissement couvre un large éventail de projets. Citons comme exemple la mise en place de mesures anti-pollution plus rigoureuses et une diminution radicale de notre consommation d'énergie dans toutes nos raffineries en 1980.



\$50,000,000

C'est ce que l'Impériale investira en 1980 dans son programme permanent de recherche concernant les minéraux susceptibles de fournir de l'énergie nouvelle, tels le charbon et l'uranium. Bonnie Lowe et d'autres géologues passent une bonne partie de leur temps à prospecter les régions sauvages du nord de l'Ontario à la recherche d'uranium.



\$250,000,000

C'est ce que dépensera l'Impériale pour l'entretien et l'amélioration de ses puits. Les différentes méthodes que nous utilisons pour extraire plus de pétrole d'anciens puits représentent un genre d'exploitation difficile et onéreuse.

L'énergie de demain coûtera des milliards.

L'Impériale investit massivement dans le développement de nouvelles ressources énergétiques pour le pays. Nos investissements pourraient atteindre \$15 milliards au cours de la prochaine décennie. Sans profits, elle ne pourrait jouer ce rôle.



1880-1980
Compagnie Pétrolière
Impériale Ltée
Partenaires de notre avenir
collectif depuis déjà cent ans.

faits divers

La définition juridique de la maladie mentale est élargie

CRTC Avis Public

GUIDE RELATIF À LA RADIODIFFUSION POUR LE REFERENDUM QUEBÉCOIS À TOUS LES TITULAIRES DE LICENCES DESSERVANT TOUTE PARTIE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le présent guide a pour objet de rappeler aux titulaires leurs principales obligations durant la campagne référendaire au Québec. Il est donc conseillé de se reporter à la Loi sur la radiodiffusion et aux règlements y afférents pour plus de détails.

Le référendum québécois aura lieu le 20 mai 1980.

L'article 28 de la Loi sur la radiodiffusion se lit comme suit:

Aucun radiodiffuseur ne doit radiodiffuser, et aucun titulaire de licence d'une entreprise de réception de radiodiffusion ne doit recevoir une émission, une annonce ou un avis radiodiffusés de nature partisane se rapportant à

- a) un référendum;
- b) un lieu ou doit avoir lieu dans une région normalement desservie par l'entreprise de radiodiffusion du radiodiffuseur ou de ce titulaire de licence, le jour ou un tel référendum ou une telle élection a lieu ou au cours du jour qui précède un tel référendum ou une telle élection.

En conséquence, les titulaires qui desservent la province de Québec doivent cesser de diffuser toutes les émissions de nature partisane ou se rapportent à ce référendum à partir du 18 mai 1980. Conformément au paragraphe 25(2) de la Loi sur la radiodiffusion, un titulaire de licence doit identifier le commanditaire pour le compte duquel une émission, un avis ou une annonce d'un caractère partisan sont émis ou reçus, selon le cas.

- a) au début et à la fin d'une émission lorsque sa durée dépasse deux minutes;
- b) soit au début, soit à la fin d'une émission lorsque sa durée est de deux minutes ou moins.

Les radiodiffuseurs doivent également noter comme matière publicitaire, dans leur registre des programmes, toute émission de caractère partisan d'une durée de deux minutes ou moins, y compris l'identification du commanditaire.

Le paragraphe 3(4) de la Loi sur la radiodiffusion stipule ce qui suit:

... que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public.

Aux fins de ce référendum et de la Loi sur la radiodiffusion et aux règlements y afférents, le Conseil juge que le matériel en faveur de l'une ou l'autre des options est d'un caractère partisan.

Lorsqu'un titulaire décide de vendre du temps de radiodiffusion, la répartition de ce temps entre deux ou plusieurs options (l'une ou l'autre des options) doit être établie sur une base équitable. À défaut d'entente, l'affaire peut être soumise au Conseil pour décision.

Pour décider si un titulaire a assuré une couverture équilibrée et équitable, le Conseil tiendra compte de toutes les émissions au cours desquelles des opinions partisans ont été exprimées. Dans le cas d'un titulaire autorisé à distribuer les débats ou la période des questions de la Chambre des communes ou de l'Assemblée nationale du Québec, cette programmation est jugée équilibrée aux fins du paragraphe 3(4) de la Loi sur la radiodiffusion si elle ne fait pas l'objet d'un montage et si elle n'est pas accompagnée de jugements de valeur.

Toute la matière produite par un organisme ou au nom d'un organisme qui cherche à favoriser l'une ou l'autre des deux options, y compris des émissions de divertissement et en particulier le matériel présenté comme des émissions d'information ou de nouvelles, sera jugée d'un caractère partisan à moins que le contraire ne soit démontré.

Les titulaires de licences ne sont aucunement obligés d'offrir des périodes gratuites pour les émissions de nature partisane.

L'exploitation temporaire d'un réseau est régie par la Loi sur la radiodiffusion et les règlements y afférents. Une demande à cet effet doit être au préalable présentée au Conseil aux fins d'approbation. (Voir l'article 2 et les paragraphes 19(1) et (2) de la Loi sur la radiodiffusion ainsi que l'article 15 des règlements sur la radiodiffusion (MA) et (MF) et sur la télévision.)

Les titulaires d'une licence d'entreprise de réception de radiodiffusion doivent se conformer aux règlements et aux politiques du Conseil concernant l'utilisation des canaux par leur entreprise.

Toute demande de renseignements concernant les émissions de nature partisane devrait être adressée à l'une des personnes suivantes:

- Donald Pélissier (819) 994-0909
- Henry Allard (819) 994-0909
- Pierre Stan (819) 994-0909
- William Howard (819) 994-0909
- Lorne Mahoney (819) 994-0909

L'adresse postale est la suivante:

CRTC
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2
Numéro de téléc: 053-4253
Ottawa, le 18 avril 1980
J.G. Patenaude

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

OTTAWA (PC) — Un jugement rendu en décembre dernier par la Cour suprême du Canada, et passé presque inaperçu alors, a considérablement élargi la définition juridique de l'aliénation mentale, et du même coup la possibilité pour un criminel de s'en prévaloir dans sa défense.

En effet, ce verdict rendu par le juge Brian Dickson, de la Cour suprême, lève l'incertitude chez les juges de première instance ou ceux des cours d'appel provinciales, sur la définition de ce qui constitue une maladie mentale dont un accusé peut se prévaloir.

De l'avis de M. Dickson, un juge peut admettre l'argument de l'aliénation mentale, même s'il est médicalement établi qu'il n'en est rien.

Il souligne que l'aliénation mentale est un concept juridique, et non médical. La définition "varie au gré du psychiatre".

"On peut affirmer, juridiquement parlant, qu'une personne est réputée souffrant

d'aliénation mentale si elle est affectée d'une maladie quelconque, d'un trouble ou d'une condition anormale (à l'exclusion de l'alcool ou des narcotiques) qui entraîne une obnubilation de l'esprit, tout comme un état mental éphémère, tel que l'hystérie ou la commotion cérébrale", a déclaré le juge.

S'il estime que la maladie invoquée par un accusé répond à la définition juridique de l'aliénation mentale, le juge doit laisser au jury le soin de décider si l'accusé souffrait effectivement de l'affection en question au moment où il commettait son crime, a ajouté M. Dickson.

Nuance

Il souligne ensuite la nuance qui distingue le droit canadien du droit anglais sur la nature de l'aliénation mentale.

Le droit anglais, dit-il, estime que l'accusé doit "connaître" la nature et la qualité de l'acte ou de l'omission, tandis que le code pénal canadien considère que l'accusé doit "apprécier" la nature et la

qualité de son geste.

Par cette nuance, le droit canadien vise "à élargir les considérations juridiques et médicales concernant l'état mental de l'accusé et à établir clairement que la connaissance ne serait pas l'unique critère".

Connaître la nature du crime, explique M. Dickson, "peut tout simplement signifier être conscient de l'acte physique", alors que pour "l'apprécier" il faut pouvoir en réaliser les conséquences.

Le droit canadien, donc, déclare le juge, exige une certaine appréciation de l'acte, ce qui est bien plus que la simple connaissance.

Au jury de décider

"La lésion mentale n'est pas qu'une question de définition psychiatrique, a ajouté M. Dickson. C'est au jury, et non aux médecins, aussi éminents soient-ils, de trancher."

Le verdict du juge Dickson a été soutenu par cinq des sept juges de la Cour suprême, dont le juge en chef Bora Laskin.



photo Marcel Collin

Un jeune homme s'est infligé de sérieuses blessures au terme d'une embardée en automobile, survenue hier, à 14h05, sur la rue Amiral, à Val-Bélair. Le conducteur, M. Yvon Légaré, âgé de 18 ans et domicilié à Val-Bélair, a perdu la maîtrise de son véhicule pour des raisons inconnues. L'auto a violemment percuté une maison avant de s'immobiliser.

EATON

Il ne vous reste qu'aujourd'hui et demain pour profiter des aubaines de la Vente TransCanada Eaton!

Si vous ne l'avez déjà fait, il est grand temps de venir profiter de tous ces prix spéciaux saisonniers pour vous, votre famille et votre foyer! Ne tardez pas, la vente se termine samedi 26 avril!

Jetez un coup d'oeil sur notre cahier de 48 pages... faites votre choix et passez votre commande... ou mieux, venez nous voir... il est encore temps!

VENTE TRANS CANADA EATON

HEURES D'OUVERTURE EATON, LUN. MAR. MER. 9H30-17H30, JEU. VEN. 9H30-21H, SAM. 9H-17H. STANDARD: LUN. MAR. MER. 9H-17H30, JEU. VEN. 9H-21H, SAM. 9H-17H

5 jeunes meurent dans un capotage

GLENDALE, N.-E.(d'après CP) — Cinq adolescents ont été tués quand la voiture dans laquelle ils voyageaient a quitté l'autoroute transcanadienne pour aller s'écraser dans un fossé près de Port Hawkesbury en Nouvelle-Ecosse.

Les victimes sont quatre garçons et une fille dont l'âge s'échelonne entre 16 et 19 ans.

4 morts dans des accidents

Quatre personnes ont perdu la vie et une cinquième a été sérieusement blessée dans des accidents survenus mercredi à Québec et dans l'Est de la province.

A deux heures d'intervalle, deux piétons ont été renversés sur le boulevard Dufferin par des automobiles, mercredi soir.

Un homme a perdu la vie lors du premier accident survenu vers 21h40, à l'intersection de Dufferin et de la rue d'Aiguillon. La victime ne portait pas de papiers d'identité sur elle. Hier après-midi, la sûreté municipale de Québec ne connaissait toujours pas le nom du malheureux.

Vers minuit trente, un autre piéton a été renversé par une auto, au coin de Dufferin et de la rue Saint-Jean. La victime, M. Verne Gagné, âgé de 26 ans et demeurant sur la rue Brown, à Québec, repose inconscient à l'hôpital l'Enfant-Jésus. Son état est très inquiétant.

Le jeune Gerry Servant, 4 ans, le fils de Romuald, 4 ans, a péri de façon violente, vers 10h15, dans un hangar proche de la maison de ses parents à Saint-Joachim-de-Tourelle, dans le comté de Matane.

L'enfant était en compagnie de son père qui travaillait à la construction d'une chaloupe de 20 pieds de longueur. Le père fut forcé de quitter les lieux pour aller téléphoner mais, à son retour, il trouva son fils la tête écrasée sous la chaloupe qui s'était renversée.

Au cours de l'après-midi, vers 15h20, M. Laurent Dubé, 53 ans, de Saint-Marcel de L'Islet, a perdu la vie dans l'embardée de sa camionnette sur l'autoroute 20, direction est, à la hauteur de Saint-Michel de Bellechasse.

Il semble que le conducteur de l'Econoline aurait perdu la maîtrise de son véhicule sous la force du vent.

A Saint-Jean-Chrysostome, sur la rive sud de Québec, la collision entre une automobile et l'arrière d'un camion a fait une victime, vers 20h20, sur la route 275. Il s'agit de M. Elie Gagnon, 54 ans, du 913 rue des Erables, à Saint-Jean-Chrysostome.

faits divers et justice

Eastman: les freins étaient défectueux

GRANBY (PC) — Au cours de la septième journée du procès de M. Gilles Bolduc M. Roger Potvin, ingénieur et professeur retraité de l'université Laval, a déclaré que les freins de la roue arrière droite de l'autobus, impliqué dans la tragédie du lac d'Argent, étaient inopérants.

Il a ajouté que seuls les freins de la roue arrière gauche du véhicule étaient susceptibles de fonctionner lorsque l'accident s'est produit, le 4 août 1978.

M. Potvin, dont les services

d'expert avaient été retenus le 9 août 1978 par le ministère québécois des Transports, a expliqué, hier, à la cour et aux jurés qu'il en était arrivé à cette conclusion après avoir examiné toutes les pièces du système de freinage de l'autobus tel qu'il devait être avant l'accident, qui a fait une quarantaine de morts.

Il a précisé que si le moteur, le mécanisme de direction et de roulement, la suspension et les pneus du véhicule étaient en bon état,

le frein à main était lui, inopérant.

M. Potvin a d'autre part souligné que l'un des réservoirs servant à emmagasiner l'air utilisé pour faire fonctionner le système de freinage, n'avait pas été vidangé depuis très longtemps, "alors qu'il doit l'être à tous les jours".

Le témoignage de cet expert, qui avait déjà participé à l'enquête sur un accident d'autobus qui avait fait 13 morts à Saint-Joseph-de-la-Rive en 1970, devrait se poursuivre aujourd'hui.

Une compagnie est blâmée pour la mort d'un ouvrier

(PC) — Le coroner Stanislas Dery a rendu hier un verdict de responsabilité criminelle à l'endroit de la Société d'entreprises générales d'Amos Ltée, relativement à un accident de travail survenu le 18 juillet 1979, à Joutel, dans le comté d'Abitibi-Est.

Cet accident avait coûté la vie à un employé de cette entreprise, M. Martin Massicotte, qui est mort écrasé quand le bras d'une grue mécanique s'est soudainement affaissé.

L'enquête, tenue le 5 février à Matagami, a révélé que l'accident avait été causé par une défectuosité du système de freinage automatique du bras.

A Shawinigan

UN autre verdict de mort

accidentelle cette fois sans responsabilité criminelle a été rendu hier relativement à l'accident de travail qui a coûté la vie à M. Paul Hébert, le 20 octobre 1979, à l'usine de la compagnie Consolidated Bathurst, division Belgo, à Shawinigan.

Contremaître d'une équipe

chargée de l'opération d'une machine à papier, M. Hébert est mort quand il a fait une chute dans une fosse contenant de la pâte à papier chauffée à 140 degrés Fahrenheit destinée à recevoir les débris lorsque le papier se déchire au moment de l'enroulement final.

Voleurs d'or pris à vendre le butin

MONTREAL (PC) — Trois individus ayant volé 270 kilogrammes d'or d'une mine du nord-ouest du Québec ont été surpris en train de négocier leur butin avec un propriétaire d'un dépôt de ferraille.

la Sûreté du Québec, a soutenu qu'il avait surpris M. Gosselin négociant, dans un restaurant de Châteauguay, avec trois personnes le prix de cet or, 11 jours après qu'il fut volé en mai dernier, dans la mine de Agnico-Eagle, à Joutel.

C'est du moins ce qu'a déclaré, hier, un agent secret de la police, à la Cour supérieure. Le propriétaire, M. Philippe Gosselin, est accusé de possession illégale de cet or, qui vaudrait \$550.000 s'il était raffiné.

M. Pierre-Paul Lupien, de

Le policier les a identifiés comme étant Camille Lamirande, Marcel St-Jean et Gilles Gingras. Dans cette affaire, tous trois ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de quatre à sept ans.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 200-11-000313-802 No Surintendant: 015226

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

LOUIS-J. FOURNIER (220-327-756), homme d'affaires, domicile et résident au 2512, Mgr-Lafleche, Ste-Foy, P.Q., G1V 1K1

DEBITEUR

Avis est, par les présentes, donné que Louis-J. Fournier, du 2512, Mgr-Lafleche, Ste-Foy, P.Q., a fait cession de ses biens le 17e jour d'avril 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de mai 1980, à 2.00 heures de l'après-midi, au bureau du Séquestre officiel, au 800, Carré d'Youville, Suite 1801, Québec, P.Q.

Date de Québec, ce 21e jour d'avril 1980

JOHN P. BUZZETTI, C.A. SYNDIC

Bureau de: LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES, SYNDICS 621, boulevard Charest est Québec, P.Q., G1K 3J5 Téléphone: 525-4641

MUNICIPALITE DE HAVRE ST-PIERRE COMTE DUPLESSIS MUR DE SOUTENEMENT RUE PROMENADE DES ANCIENS APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Havre St-Pierre recevra jusqu'à seize (16h), heure en vigueur, le 21 mai 1980 des offres pour l'exécution des travaux suivants:

— Construction d'un mur de soutènement en sol-ciment d'une longueur approximative de 1,360 mètres.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque certifié ou d'une police de garantie (bid bond), émis en faveur de la Municipalité de Havre St-Pierre, pour un montant égal à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Dans le cas d'adjudication du contrat, ces cautionnements de garantie seront remplacés par les deux (2) bons de garantie suivants, à savoir:

- a) un bon de garantie d'exécution des travaux d'une valeur de cinquante pour cent (50%) de la soumission acceptée;
- b) un bon de garantie du coût de la main-d'oeuvre et des services des créanciers et sous-traitants d'une valeur de cinquante pour cent (50%) de la soumission acceptée.

Dans le cas d'une police de garantie de soumission, le soumissionnaire devra joindre une lettre d'intention de la même compagnie d'assurance, stipulant que, dans le cas d'adjudication du contrat, elle s'engage à remplacer ladite garantie par les deux bons de garantie décrits en a) et b).

Les plans, cahiers des charges, formules de soumission, avis aux soumissionnaires pourront être obtenus à partir du 25 avril 1980 aux bureaux des ingénieurs-conseils sis au 690, boulevard Laure, Suite 96, à Sept-Îles, moyennant un dépôt de cent dollars (\$100) non remboursable et émis à l'ordre de Dupont, Desmeules, Roy, Bergeron, Gariépy Leroux et associés. La Municipalité de Havre St-Pierre se réserve le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encauser aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. Donnée à Havre St-Pierre, ce 21 avril 1980

Municipalité de Havre St-Pierre par Roland Jomphe Secrétaire-trésorier

AVIS AUX HERITIERS ET AUTRES

CONCERNANT LA SUCCESSION DE JOSEPH RUDOLPH PETRIE, retraité d'emploi de l'automobile. Toutes personnes ayant droit de réclamation contre la succession mentionnée ci-haut, feu domicilié dans la Municipalité de Sandwich South, du Comté D'Essex dans la province d'Ontario, décédé à Windsor le 7 décembre 1978, sont priés de déposer leur demande approuvée au soussigné le ou avant le 2e jour de mai 1980.

Après cette date l'administrateur de la succession s'engagera à répartir la succession, considérant seulement les réclamations dont il aura été notifié.

Bondy, Kirwin & Ass Barristers & Solicitors 411, Riverside Drive East Windsor, Ontario N9A 6M6

VILLE DE SAINT-NICOLAS Comté de Lévis Québec

AVIS PUBLIC

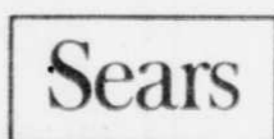
Aux contribuables de la ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Nicolas:

QUE lors de l'Assemblée du 21 avril 1980, le conseil municipal a adopté le règlement no 386 pourvoyant à l'exécution de divers travaux prévus au budget 1980

QUE les contribuables intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau de la Corporation

QUE le règlement no 386 entrera en vigueur conformément à la Loi. Donnée à Saint-Nicolas, ce vingt-deuxième jour d'avril 1980.

Le greffier de la ville Guy Godreau, avocat



AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "Le magasin des Bonnes Affaires" en vigueur du 23 au 26 avril 80, à la page 17, R/49 le portique 6 pattes # 24 564 RABAIS DE \$20, Rég. 139.99 pour 119.99 on aurait dû lire sans glissoire au lieu avec glissoire.

Simpsons-Sears Limitée

Correction

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce du 23 avril, vous auriez dû lire:

Cabanon

PREMONTE EN SECTIONS

Plancher en aspenite 7/16" d'épaisseur. La porte est posée de même que la fenêtre. Nous vous fournissons une boîte à fleurs, deux volets et un carrelage. Bardoux d'asphalte pour la toiture.

- dimensions 8' x 12'
- hauteur libre 6'.

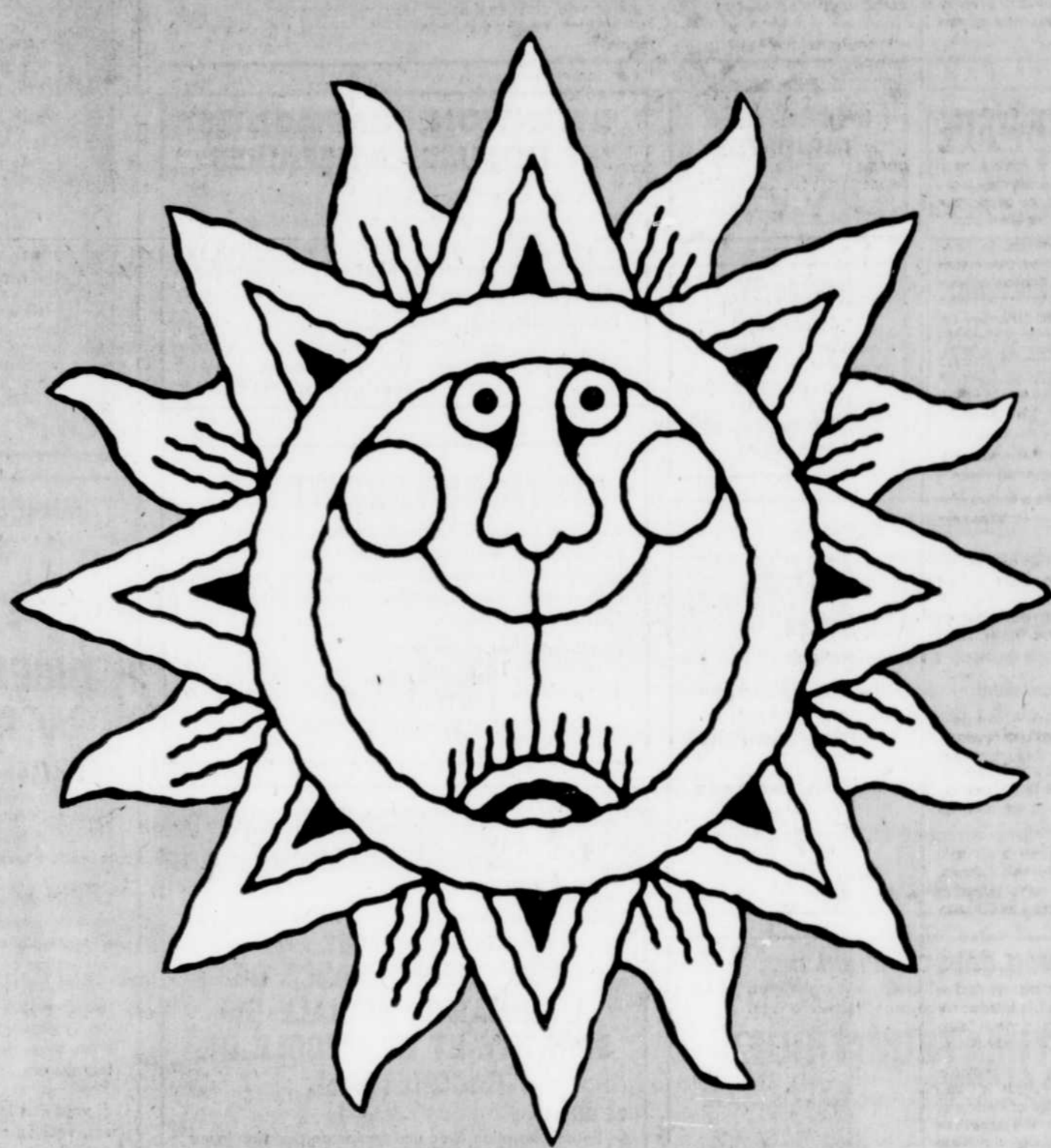
379.

Livraison gratuite dans un rayon de 15 milles. Nous nous excusons des incon vénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.



Les plaisirs du PLEIN AIR

...votre "Soleil" d'été



Un cahier estival publié le samedi 26 avril dans Le Soleil. Pour vous donner un avant-goût de l'été, des articles intéressants sur les principaux thèmes de la saison: aménagement paysager, plaisirs de l'eau, sports et loisirs, véhicules récréatifs, cuisine de plein air et Florales 1980.

Le samedi 26 avril dans LE SOLEIL naturellement...

faits divers et justice

Sept Inuit disparus depuis 2 jours demeurent introuvables

KUUJUAQ (PC) — Pour la seconde journée consécutive, les recherches effectuées en vue de retrouver sept Inuit portés disparus dans le Grand nord québécois se sont soldées par un échec, a indiqué, hier, la police.

Partis du village de Wakehan Bay, pour une excursion de 100 km, Nataaluk Arnaituq, 45 ans, Livi Arnaituq, 34 ans, Johnny Arnaituq, 28 ans, Pauli Muquittuq, 35 ans, Tavit Kiatainaq, 33 ans, Elisabeth Ukittuq âgée de quatre ans n'ont, jusqu'à présent, pu être localisés par la vingtaine de motoneiges parties à leur recherche.

M. Jean Rivest, de la Sûreté du Québec, a souligné qu'on ne savait pas si le groupe avait emmené de la nourriture

re lorsqu'il a quitté lundi soir Wakehan Bay.

Leur excursion ne devait normalement leur prendre que six heures tout au plus. M. Rivest a ajouté qu'à leur départ, la visibilité était bonne et que les températures étaient légèrement au-dessus du point de congélation. Depuis lundi cependant, la région a été frappée par deux tempêtes de neige, avant que le temps ne se remette au beau fixe.

Il a conclu que des recherches aériennes seront entreprises aujourd'hui, si le groupe n'a pas encore été retrouvé d'ici-là. Kuujuuaq est le nouveau nom de Fort Chimo.

Incendie de Gaspé: les 5 corps retirés des débris

par Tom FRECHETTE
Les cadavres partiellement calcinés des cinq membres de la famille Shaw ont été retrouvés hier dans les débris de la bâtisse incendiée lundi sur la rue de la Reine à Gaspé.

Les corps de Mme Marie-Ange Ouellet-Shaw, 28 ans, et

de ses quatre enfants: Gérald, 7 ans, Céline, 6 ans, S Stéphanie, 2 ans, et Jerry, un mois et demi, ont été transportés à la morgue de Rimouski pour fins d'autopsie.

Par ailleurs le chef de cette famille décimée, M. Gérard Shaw, 29 ans, se rétablit très lentement à l'Hôtel-Dieu de

Gaspé où il est traité pour des brûlures au deuxième et troisième degrés.

La SQ du poste de Gaspé, assistée d'agents du bureau des enquêtes criminelles de la SQ de Rimouski, continue à enquêter sur la nature de cet incendie dont l'origine demeure pour le moins mystérieuse.

DISTRIBUTEUR DEMANDÉ
DANS VOTRE RÉGION

Pour une compagnie nationale bien établie dans votre territoire.

Expérience non nécessaire, pour produit avantageusement connu.

Nous offrons:

- Un entraînement complet.
- Un système de publicité nationale.
- Un territoire de travail protégé par une franchise.
- Un profit très avantageux.

Nous demandons:

- Un homme dynamique et ambitieux.
- Capital requis: \$5,000.

Pour plus d'informations, demander

M. Mailleur

Tél.: 514-729-3287

REPRESENTANT(E)

LE PRODUIT:

Une nouvelle machine qui connaît un essor considérable dans l'industrie du béton dans l'Est du Canada.

LE TERRITOIRE: Toute la Province de Québec.

LE (LA) CANDIDAT(E):

Le (la) candidat(e) idéal(e) est ambiteux(se) et possède l'expérience dans un des domaines suivants: construction et/ou vente de produits de construction et de machinerie, spécialement dans la machinerie de béton. Un baccalauréat en génie civil, mécanique ou électrique ainsi que la connaissance de l'anglais sont des atouts.

Un bon salaire et une commission intéressante sont offerts.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dépt 4071, Le Soleil
390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

A.B. DICK

REPRESENTANT(E)

La compagnie la plus progressive dans le domaine du traitement de la copie est à la recherche d'un représentant(e) pour prendre charge d'un territoire de photocopie à Québec.

La personne que nous recherchons doit avoir une bonne expérience de cette spécialité, être capable de relever des défis et posséder le même dynamisme qui anime notre entreprise.

En retour, nous offrons une rémunération largement au-dessus de la moyenne, allocation d'automobile, territoire protégé et des bonis de motivation spéciaux.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

LA CIE A.B. DICK DU CANADA LIMITEE

2277, rue Léon-Harmel

Duburger, Qué.

G1N 4J6

Att: Roger Giroux

Directeur des Ventes

DIRECTEUR DISTRIBUTION
Section industrielle

Un distributeur de produits de quincaillerie de la région de Québec recherche les services d'un(e) directeur(trice) pour son département de vente sections industrielle et institutionnelle.

Le (la) candidat(e) sera responsable de l'administration et de l'exploitation des activités de ce secteur de la distribution. Il (elle) sera appelé(e) à jouer un rôle déterminant dans la gestion courante de l'organisation.

Le (la) candidat(e) recherché(e) doit posséder une connaissance de la quincaillerie et des produits spécialisés et il (elle) peut diriger efficacement un groupe de travail.

La rémunération sera en fonction de l'expérience du (de la) candidat(e).

JEAN CARRIER, C.A.

3350, de la Périade

Ste-Foy, G1X 2L7

Maheu, Neiseux, Roy & Compagnie

carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 30. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

MACHINISTE

3 à 6 ans d'expérience.
Tél.: 822-2717

SECRETAIRE JURIDIQUE

Sténodactylo bilingue, 2 ans d'expérience.
Tél.: 692-1511

ATTENTION COMPAGNIES ET HOMMES D'AFFAIRES

à travers la province. Soyez représentés à Sherbrooke. Ayez votre place d'affaires dans la ville-reine des Cantons de l'Est. Nous offrons un service de secrétariat bilingue, téléphonique, salle de conférence, etc.

Pour informations, écrire à:

M. & M.

126, rue Brooks

Sherbrooke, J1H 4X8

PHARMACIEN(NE) demandé(e)

Pour pharmacie, district de Loretteville. Poste temporaire se terminant le 30 août 1980. Salaire selon expérience. Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 4072, Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, G1K 7J6

REPRESENTANT(E) demandé(e)

Connaissance en construction serait un atout. Possibilité de revenu: \$20,000 à \$40,000. Contacter M. Serge Ouellet à:
529-2542

CANFOR Ltée

Notre compagnie, distributrice de matériaux de construction est à la recherche d'un

superviseur

au bureau des commandes

Le (la) candidat(e) possède un diplôme en commerce ou fait des études pour l'obtenir; de préférence, il a une expérience dans les matériaux de construction. Bonne rémunération et excellents avantages sociaux.

S'il vous plaît, contacter M. Maurice Bertrand au:

623-5477

ARCO CONSTRUCTION INC.

qui se spécialise dans les travaux de terrassement, pont, égout, aqueduc et barrage, recherche un(e)

ESTIMATEUR(TRICE)

Description des tâches:

- Préparer et vérifier les quantités pour les soumissions.
- Préparer des études de prix.
- Préparer des commandes.
- Céduler les livraisons de matériaux.

Expérience: minimum 4 ans

Qualifications requises:

Ingenieur ou technicien(ne) en génie civil.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

ARCO CONSTRUCTION INC.

Route 265

C.P. 305, Plessisville, G6L 2Y8

a/s Responsable des ressources humaines

DISTRIBUTEUR(TRICE)

Compagnie à l'échelle canadienne dans le domaine de l'esthétique et des produits naturels Solary, recherche distributeur(trice) pour Québec, Chicoutimi et région, autres territoires disponibles dans la province de Québec et de l'Ontario.

Pour information, écrire à:

Naturasol Inc.

126, rue Brooks

Sherbrooke, J1H 4X8



Club Le Bourgneuf racquetball

Le Club de Racquetball LeBourgneuf élargit ses services.

POSTE OFFERT

"PRO" RESPONSABLE DE L'ANIMATION SOCIALE ET SPORTIVE ET DE L'ECOLE DE RACQUETBALL

LE DEF:

- En collaboration avec une équipe de direction jeune et dynamique, planifier, organiser et encadrer toutes les activités sociales et sportives du Club;
- Promouvoir et diriger l'école de racquetball;
- Mettre en place les programmes de conditionnement physique.

QUALIFICATIONS:

- Diplômé(e) en éducation physique avec spécialisation en conditionnement physique et racquetball;
- Joueur de racquetball de calibre;
- Expérience en relations publiques;
- Aptitude à prendre des responsabilités;
- Facilité à travailler seul et à diriger du personnel;
- Age: 25 à 35 ans.

HORAIRE:

Variable, y compris certains soirs et fins de semaine.

SALAIRE: à discuter

(toute expérience pertinente sera considérée. Si intéressé, téléphoner à 623-0425 de 12.00 heures à 16.00 heures). Date limite le mardi 4 mai 1980.

MINES NORANDA LIMITEE
Division Horne

noranda

INGENIEUR CHIMISTE
OU METALLURGISTE

Noranda, à sa division Horne de Noranda, Québec, recherche un(e) ingénieur qui serait responsable du contrôle des émissions à son usine de smeltage de cuivre qui comprend les fours à reverberation conventionnels et le procédé Noranda de smeltage en continu.

Le (la) titulaire devra être diplômé(e) en génie chimique ou métallurgique et posséder au moins trois (3) années d'expérience reliée à ce domaine. Il (elle) supervisera une équipe de contrôle des émissions, développera des procédures techniques pour la surveillance continue des émissions, s'assurera du fonctionnement adéquat des précipitateurs électrostatiques et de l'appareil d'épuration des gaz, et entretiendra des relations avec fournisseurs, consultants, etc.

Si vous êtes intéressé et possédez les qualités nécessaires, veuillez soumettre votre résumé à:

M. Normand Guimet
Directeur des relations industrielles
Mines Noranda Limitée
Case postale 4000
Noranda, Québec
J9X 5B6

SECRETAIRE BILINGUE

De 18 à 24 ans, pour travail général de bureau. Correspondance 95% anglaise. Pour rendez-vous, Tél.: 656-0896 ou C.P. 9650, Ste-Foy, G1V 4C3

STENOSECRETARE

FONCTIONS: Effectue des tâches variées de secrétariat telles que: dactylographie, réception d'appels téléphoniques, correspondance, système de classement, etc.

EXIGENCES: Scolarité terminale du cours secondaire; minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente; dactylographie; connaissance de la langue anglaise.

LIEU DE TRAVAIL: INRS-Eau, Complexe scientifique, Sainte-Foy.

TRAITEMENT: Selon l'expérience et les qualifications, peut varier entre \$6.23/heure et \$7.26/heure.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 2 mai 1980, à l'adresse suivante:

Directeur du personnel, Institut national de la recherche scientifique
Casier postal 7500, Sainte-Foy (Québec), G1V 4C7

Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

FATIGUÉ

— de votre sort?
— du travail le soir?
— de la vente à pression?
— des "chansons"?
Paymaster prend de l'expansion à Québec, Côte-Nord, Lac-St-Jean, et quelques franchises seront disponibles.

Soyez votre propre patron à titre de vendeur professionnel pour la plus grande compagnie au monde, spécialisée dans sa ligne depuis plus de 57 ans. Nous comptons des distributeurs à notre service depuis plus de 20 ans qui jouissent d'une prospérité exceptionnelle auprès d'une clientèle d'affaires, renouvelée à 90% - et ceci sans concurrence. Si vous possédez une voiture et avez la détermination de vouloir réussir de votre propre initiative, dans le secteur vente, ... et envoyez un résumé de votre expérience antérieure, ainsi que votre numéro de téléphone et la date à laquelle vous serez disponible, à: John E. Pitt, Vice-président, Paymaster Canada Ltd., 355, Pitt, Ste-Croix, Ville St-Laurent, P.Q., H4N 2L3. Je serai à Québec au début de mai pour une entrevue personnelle. Les candidat(e)s choisi(e)s vont réaliser des gains de \$24M à \$36M la 1re année, avec une augmentation de \$7M + tous les 2 ans. Préférence donnée à ceux qui ont été à leur poste dans le secteur vente ou ceux qui ont été à leur compte. Si vous avez du cran, de l'organisation, de la stabilité et la capacité de vendre aux hommes d'affaires, joignez-vous à une équipe gagnante... depuis 57 ans, nous avons la renommée de tenir nos promesses. (Plein temps seulement)



CARNAVAL DE QUEBEC

DIRECTEUR GENERAL

RESPONSABILITES:

Sous l'autorité du comité exécutif, il est responsable de l'administration générale du Carnaval de Québec. Il devra, entre autres, planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation de chaque carnaval. Egalement il devra assumer tout autre mandat requis pour la bonne marche de l'organisme.

FONCTIONS:

- Il supervise la préparation du budget annuel.
- Il agit comme directeur du personnel.
- Il est responsable de la réalisation des activités et assure le support technique aux différents comités de travailleurs bénévoles.
- Il établit et maintient pour le comité exécutif les relations avec les différents paliers gouvernementaux, institutionnels et financiers.
- Il effectue toute autre tâche pertinente à sa fonction.

EXIGENCES GENERALES:

- Formation universitaire ou une expérience reconnue exceptionnelle, de préférence en administration, avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience ou cours desquels il a fait preuve d'habiletés évidentes en administration et gestion de l'entreprise.
- Fortes qualités d'administrateur et de leadership, sans marque du public, habileté à travailler en collaboration avec divers groupes d'intervenants et bilinguisme sont des caractéristiques essentielles.

SALAIRE:

— Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par écrit le ou avant le 4 mai 1980 à:

Carnaval de Québec
Comité de Sélection, C.P. 8 - Limoilou G1L 4T8

Mon carnet mondain

Une ville pleine de Lions

Quelque 400 membres Lions et leurs épouses participeront, en fin de semaine, au congrès annuel de l'Association internationale des clubs Lions pour la région de Québec (district A-10). Le congrès se déroulera à l'université Laval, mais vous verrez des Lions partout en fin de semaine dans les restaurants de la ville. L'Association internationale des clubs Lions regroupe 1,277,000 membres au sein de 33,400 clubs dans 150 pays.

Fermières de Beauport

Le cercle des fermières de Beauport tiendra son exposition annuelle en fin de semaine au Centre Montmorency-Laval.

Semaine de la gravure

Dans le cadre de la semaine de la gravure, la galerie l'Anse-aux-Barques offre, samedi à 11h, un café-rencontre avec l'artiste graveur Lucie Lambert, qui expose présentement ses œuvres à la galerie.

Groupe de l'amitié

Le Groupe de l'amitié de Beauport tiendra, dimanche, de 10h à 22h (un dix à dix), un marché aux puces au Centre Montmorency-Laval, place de l'Église, à Beauport.

Ambulance Saint-Jean

L'inspection annuelle de l'Ambulance Saint-Jean aura lieu dimanche le 27 avril, au manège militaire Saint-Malo. Cet événement sera l'occasion de la remise de décorations, médailles et parchemins aux volontaires méritants. Une démonstration de secourisme illustrera aussi l'efficacité d'une unité de bénévoles sous la responsabilité de M. Gervais Deschênes.

Fête de l'amitié

Le dernier dimanche d'avril est un jour reconnu depuis quelques années comme le jour de la fête de l'amitié. Cette année, cette fête est sous la présidence d'honneur de M. Henri St-Pierre, doyen de la faculté des Sciences de l'éducation de

l'université Laval. Ce jour-là, on invite les gens à téléphoner à un ami éloigné ou à lui écrire, à inviter un ami au restaurant, à visiter un ami malade à la maison ou à l'hôpital, etc. Bref de poser, ce jour-là, un geste d'amitié.

Des Québécois chanceux

Il y a quelques semaines, les Chevaliers de Colomb lançaient une grande campagne de charité à l'échelle provinciale, dans l'espoir de récolter au moins un million de dollars. Pour ce faire on faisait tirer, comme premier prix, une maison de \$50,000 qui a été remportée par Jacqueline Richard de Thetford Mines et, comme deuxième prix, un Winnabago de plus de \$30,000, qui a été gagné par M. Marcel Giasson de Loretteville. Bravo aux gagnants et aux Chevaliers de Colomb puisque la campagne en question devait leur permettre de récolter \$1,098,274.

Gala musical

La musique des Voltigeurs de Québec, sous la direction du capitaine Charles Lapointe donnera un gala musical dimanche à 20h dans l'église du Saint-Esprit, 280, 8e Rue, dans le cadre des fêtes marquant le cinquantenaire de cette paroisse.

Exposition artisanale

Dans le cadre des fêtes du printemps, les loisirs Montcalm Inc., sis au 265 ouest boulevard Saint-Cyrille, invitent la population à une exposition artisanale demain et dimanche, de 13h à 21h. Ces fêtes se clôtureront par un bal du printemps qui aura lieu le 3 mai.

Entraide des veuves

Le service d'entraide des veuves du Québec invite les veuves à une rencontre, dimanche à 13h, à la salle de l'église Saint-Paul-Apôtre, sur la 8e Rue. Afin de bien connaître les activités du service, un échange suivra et un léger goûter sera servi pour un coût modique de \$0.75. Pour renseignements supplémentaires, téléphonez à 522-2048.

Quand épousez-vous ma femme?

Ce soir, la Jeune Chambre d'Armagh présente, dans le sous-sol de l'église d'Armagh, un vaudeville en trois actes intitulé "Quand épousez-vous ma femme?" Ça coûte \$4; ça débute à 20h... et les portes seront fermées cinq minutes avant la représentation.

Carrefour du Plateau

Le Carrefour du Plateau, un centre de jour sans but lucratif, pour personne seule ou retraitée, organise, les 26, 27 et 28 avril, de 13h à 22h, une kermesse-boustifaille-marché-aux-puces. Pour plus de renseignements, vous n'avez qu'à communiquer au 871-5594.

Sainte-Claire-d'Assise

Les fermières de la paroisse Sainte-Claire d'Assise présentent leurs œuvres dans le sous-sol de l'église paroissiale, 70 rue Boisclair, durant toute la fin de semaine. Plusieurs pièces d'artisanat seront mises en vente.

Sainte-Genève

Pour clôturer sa saison hivernale d'activités, le cercle de fermières de Sainte-Genève de Sainte-Foy tient, en fin de semaine, son exposition annuelle à l'école Sainte-Genève, 3,200 rue d'Amours.

La science de l'âme

Une causerie gratuite sera donnée sur la science de l'âme, par un individu qui se dit le représentant du maître Sant Darshan Singh Ji, dimanche le 27 à 14h au YWCA du 855 rue Holland.

Fêtes du printemps

On fête le printemps, en fin de semaine, au centre récréatif Saint-Roch, 230 rue du Pont. On y trouvera plusieurs kiosques d'exposition ou d'information, des maquettes, des photos ou des plans de principaux projets immobiliers du quartier (gare intermodale, palais de justice, Kabir-Kouba, etc.) et plusieurs démonstrations d'activités. Vous aurez des renseignements

supplémentaires en téléphonant à 523-5078 ou à 523-6730.

Femmes célibataires

L'Association des femmes célibataires tient, dimanche le 27 avril 1980, à 18h, dans le salon Bellevue du Château Frontenac, son grand souper annuel. Pour la circonstance, l'invitée d'honneur, Mme Bernadette Saint-Onge, prononcera une allocution intitulée: "La célibataire 1980, marginale et intégrée".

Soirée de clôture

L'Association pour déficients mentaux de la région de Québec tient la soirée de clôture de la semaine de la déficience mentale demain, à 20h, à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy. Pour l'occasion, l'orchestre de la marine canadienne et une troupe de folklore animeront la soirée. L'admission est de \$3 et on pourra se procurer des cartes à l'entrée.

Saint-Albert-le-Grand

Les scouts et guides de Saint-Albert-le-Grand célèbrent cette année leur 25e anniversaire de fondation. Pour cette occasion, ils invitent tous ceux qui s'intéressent au scoutisme à venir célébrer avec eux, ce soir, à 20h et demain soir, à 20h30 dans le sous-sol de l'église paroissiale. Yvan Lépine vous donnera plus de renseignements si vous l'appellez à 623-2890.

Saint-Marc-des-Carrières

C'est demain à l'école Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carrières que le nouveau club Optimiste de l'endroit, fondé depuis novembre dernier, recevra officiellement sa charte.

Fêtes chez nous

Dans le cadre des "fêtes de chez nous", le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec, offre de nombreuses activités qui se tiendront les 26, 27 et 29 avril aux centres Saint-Roch, Wilbrod-Bhéret, Mgr-Bouffard et Durocher. Toute la population est invitée à visiter les expositions et à assister aux différents spectacles.



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



Du grand son

La semaine dernière, le groupe "Les Fantaisistes" lançait son troisième disque dans les studios de la compagnie PSM, sise au 115 rue Saint-Pierre. Je ne savais pas que l'on pouvait trouver, à Québec, un studio d'enregistrement aussi impressionnant. Devant le principal tableau de contrôle, Jacques Montminy, ingénieur de son.

Les "gros chars" en modèles réduits

Il y a plusieurs événements intéressants qui se dérouleront en fin de semaine à Québec, mais il en est un plus original que les autres: le congrès printanier de l'Association nationale de modelisme ferroviaire (région nord-est) qui offrira, dimanche après-midi, au public, une exposition de tous les genres de trains électriques sur le marché.

C'est dans la grande salle du campus St. Lawrence, à l'arrière du centre Innovation de Sainte-Foy, que les miniatures aux échelles les plus populaires seront exposées aux visiteurs. Ces échelles sont la "HO" (1/87), "O" (1/43), "N" (1/160) et la "Z" de 1/220.

vu un train électrique super miniature à l'échelle "Z" mais c'est de toute beauté, croyez-en ma parole, mais c'est un jouet qui coûte assez cher merci.

La plupart des vendeurs de la région de Québec y exposeront leurs dernières créations dans le domaine ferroviaire et une locomotive à vapeur fonctionnelle à l'échelle 1/4 sera exposée à l'intérieur.

Toute la famille tirera profit de cette exposition où de merveilleuses petites locomotives circuleront dans des paysages ou des villages qui ont été créés à force de patience par les modelistes et leurs épouses.

Je ne sais pas si vous avez déjà

MATERIO GOULET

LA BOÎTE À BOIS

vous offre les **MEILLEURS PRIX!**

ERABLE
CHENE
ORME
MERISIER
PIN
EPINETTE
FRENE
CEDRE
PRUCHE
B.C. FIR

brut ou préparé selon vos spécifications

Ouvert le samedi, de 8h30 à midi. Sur semaine, de 8h à 17h.

Un seul endroit: Bois et matériaux de construction

MATERIO GOULET

202, 23e RUE, CHARNY
832-2971

Livraison Rive-nord Rive-sud

Elles sont de retour...

Les boucles d'oreilles à grosses perles!

Idéales pour la femme imaginative et moderne, ces boucles d'oreilles aux perles étonnamment grosses avec bordure de couleur or peuvent être portées quand bon vous semble, peu importe l'occasion.

Faites votre choix parmi les cinq modèles disponibles, tous pour oreilles non percées. A si bas prix, pourquoi ne pas vous en offrir plusieurs paires!

Seulement \$10 la paire!

16, de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035 Place Fleur de Lys 529-0003

Place du Royaume, Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

Référendum

Oui Non

position de la C.S.D.

Des sa fondation en 1972, la Centrale des syndicats démocratiques se déclare libre de toute attache politique. Cette position fondamentale est inscrite dans ses règlements depuis 1977 et a fait l'objet d'un référendum parmi tous les membres de ses syndicats adhérents et seul un autre référendum parmi ses adhérents pourrait modifier cette position.

C'est pourquoi, à l'occasion du référendum annoncé pour le 20 mai prochain, la C.S.D. réitère sa position. En tant qu'organisation syndicale elle déclare n'être attachée ni vouloir s'attacher à quelque formation politique que ce soit, respectant ainsi la liberté individuelle de ses adhérents comme le veut sa déclaration de principe inscrite à l'article I de ses règlements.

Le projet politique soumis aux Québécois implique une suite à donner — quelle que soit l'issue du référendum — qui engagera ceux qui se seront prononcés au début — dans un sens ou dans l'autre. C'est cette attache que la C.S.D. refuse consciemment.

Tout en reconnaissant aux autres organisations le droit de s'attacher politiquement et de laisser croire qu'elles parlent au nom de leurs adhérents, la C.S.D. considère cependant que ces démarches trahissent une «partisanerie» mal venue de leurs dirigeants quand ce n'est pas l'expression d'une reconnaissance pour services rendus à des individus ou à des groupes favorisés par le pouvoir. De plus, toutes les réticences énoncées à l'occasion de ces engagements, que ce soit le «oui critique» de la CSN ou les critiques de la FTQ à l'endroit des lois d'exceptions, ne réussissent pas à masquer la frime que représentent ces prises de position.

D'ailleurs, le contexte dans lequel ces prises de position sont claironnées laisse voir qu'elles ont été sollicitées (la C.S.D. l'a été) ou qu'elles résultent de compromis non avoués de certains leaders qui, agissant au profit de leur «partisanerie» connue, exploitent sans aucun respect des libertés individuelles un membership souvent non représentatif.

C'est donc en tout respect du droit de ses adhérents à leur liberté d'expression que la C.S.D. entend laisser à chacun de ses membres le droit de décider de leur option et refuse de jouer le jeu du ralliement à l'une ou l'autre des factions en présence.

Le Conseil de direction de la C.S.D., au cours d'une réunion spéciale, tenue à Québec, vendredi, le 18 avril 1980, a tenu à réitérer cette position fondamentale et tient à la rendre publique.



Centrale des syndicats démocratiques

UNE PAGE DANS L'HISTOIRE DES QUÉBÉCOISES

25 AVRIL 1940 - 25 AVRIL 1980

40 ANS DÉJÀ

Comment oublier
l'histoire des femmes de 1940,
la solidarité qui fut la leur?

L'obtention du droit de vote est le fruit
d'une longue et dure épopée, menée par des
femmes dont nous pouvons être fières.

À nous, aujourd'hui, d'écrire l'histoire au
présent: seuls des changements profonds
dans nos conditions de vie de femmes
nous donneront un pouvoir réel de gouverner
et d'être présentes au Parlement
comme dans chacune de nos
institutions politiques.

Avec Idola St-Jean, nous restons convaincues
que «la femme doit plus que jamais
participer à la chose publique.
L'homme seul a failli à la tâche».

(La sphère féminine, 1933)

PRENONS LA RELÈVE NOUS LEUR DEVONS BIEN CELÀ!

1921-1927



Après avoir obtenu le droit
de vote au niveau fédéral,
des femmes se regroupent
au sein du Comité
provincial pour le suffrage
féminin, devenu par la suite
la Ligue des droits de la
femme, ou encore à l'Alliance
canadienne pour le vote des
femmes du Québec. Marie
Gérin-Lajoie, Madame Lyman,
Lady Drummond, Thérèse Casgrain
et Idola St-Jean en sont les figures
de proue.

Le 9 février 1922, 400 Montréalaises se rendent
à Québec pour revendiquer le vote des femmes.
Elles essuient un premier refus.

Les suffragettes sont convaincues que le
droit de vote améliorera leur situation, leur
donnera accès aux commissions gouverne-
mentales et aux cours de justice, et supprimera
leur incapacité civile et politique.

1927-1940



Année après
année, les féministes,
regroupées autour
d'Idola St-Jean et
Thérèse Casgrain
effectuent ce qu'elles
appellent «le pèlerinage
à Québec». Elles
assistent aux débats
entourant les projets de
loi sur le vote des
femmes, chaque fois
rejetés. Des pétitions
appuyant leur cause re-
cueillent plus de 10,000 noms.

«La première des quatorze
comparutions devant nos pairs
ou nous, les mères, les
épouses et les soeurs faisons
figures d'inculpées, devant
un tribunal uniquement composé
d'hommes». Thérèse Casgrain, Une femme chez
les hommes, 1971.

1940-1980



Sous la pression
continue des
femmes, et malgré
l'opposition du
clergé, le parti libéral élu est
tenu de respecter les engagements
inscrits dans son programme:
**le 25 avril les Québécoises
obtiennent le droit de vote et
d'éligibilité.**

Après 40 ans, seules huit femmes
ont été élues députées dont quatre nommées
ministres. Aux élections de 1976, les femmes ne
représentaient que 6,5 p.c. de l'ensemble des
candidats alors qu'elles forment 52 p.c.
de la population.

Désormais les femmes ont droit de parole
pour participer aux changements sociaux.
Elles ne sont plus exclues du domaine
politique.

Pourquoi alors les femmes sont-elles si peu
représentées au Parlement? La société, encore
teintée de l'incapacité juridique des femmes,
ne leur fait-elle que rarement confiance?
Les règles du jeu du pouvoir politique, de
tout temps conçues sans elles, les en ont-
elles exclues?